

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers /
Couverture de couleur

Covers damaged /
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing /
Le titre de couverture manque

Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material /
Relié avec d'autres documents

Only edition available /
Seule édition disponible

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Coloured pages / Pages de couleur

Pages damaged / Pages endommagées

Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached / Pages détachées

Showthrough / Transparence

Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

A TRAVERS MES LIVRES

Mon cher Joseph,

Pour un philosophe *senior*, tu me parais conserver bien vivace le goût des lettres ; soit dit sans reproche. Tu tiens toujours modestement à mes impressions de lecture, et tu m'écris avec humeur que je t'ai négligé. Mais si je t'affirmais, avec tout ce que j'ai de conscience, que je n'ai pas lu depuis février ? C'est pourtant à peu près comme cela. Notre député M. le Dr Rinfret, que les soucis de la politique n'empêchent pas de rester très aimable ami, devait comploter avec M. DeCelles pour me faire parvenir Alfred de Musset. Je suppose qu'Alfred de Musset aura fait la moue quand on l'aura prié de pousser une pointe dans un presbytère. Il aura soupçonné que c'était pour le confesser ou pour le prêcher. Mais il sait pourtant bien qu'on ne prêche pas les morts, bien que l'on prêche souvent des fidèles qui dorment aussi dur que s'ils étaient déjà passés de vie à trépas. Le docteur, en revanche, m'a fait parvenir un second volume du patriotique Paul Déroulède : ça m'a semblé pâle, ça ne vaut pas la perle que nous avons admirée de lui, ensemble, aux vacances dernières.

Puis, je me suis sérieusement mis en carême.

Je me suis enfoncé hardiment dans mon Gury et dans la Petite Somme de St-Thomas ; un bain fortifiant, mais un peu froid pour ma constitution. Imagine donc : six semaines durant, du latin, du vieux latin, et cela au bord d'un bois, au fond d'un presbytère, au milieu d'un paysage de bancs de neige, au sein de cette rase campagne si peu accidentée que tu as déjà chantée à coups d'épigrammes et qui n'offre à l'œil, tout à l'entour, qu'un stupide horizon de clôtures canadiennes !

Mais, j'oubliais deux friandises littéraires que j'ai avalées, comme par distraction, sous prétexte qu'un bonbon ne rompt pas le jeûne. Je veux parler de deux petits morceaux du

nouvel académicien français Sully-Prudhomme. As-tu le temps de les lire ? Si tu les lis, ils te colleront à la mémoire comme deux oiseaux-mouches sur une touffe de lilas, ou deux aigrettes dans un chapeau de femme. Les voici :

LES YEUX

Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,
Des yeux sans nombre ont vu l'aurore ;
Ils dorment au fond des tombeaux
Et le soleil se lève encore.

Des nuits, plus douces que les jours,
Ont enchanté des yeux sans nombre ;
Les étoiles brillent toujours
Et les yeux se sont remplis d'ombre.

Oh ! qu'ils aient perdu le regard,
Non, non, cela n'est pas possible !
Ils se sont tournés quelque part
Vers ce qu'on nomme l'invisible ;

Et comme les astres penchants
Nous quittent, mais au ciel demeurent,
Les prunelles ont leurs couchants,
Mais il n'est pas vrai qu'elles meurent.

Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,
Ouverts à quelque immense aurore,
De l'autre côté des tombeaux
Les yeux qu'on ferme voient encore.

LE VASE BRISÉ

Le vase où meurt cette verveine
D'un coup d'éventail fut fêlé ;
Le coup dut effleurer à peine.
Aucun bruit ne l'a révélé.

Mais la légère meurtrissure,
Mordant le cristal chaque jour,
D'une marche invisible et sûre
En a fait lentement le tour.

Son eau fraîche a fui goutte à goutte,
Le suc des fleurs s'est épuisé ;
Personne encore ne s'en doute,
N'y touchez pas, il est brisé !

Souvent aussi la main qu'on aime,
Effleurant le cœur, le meurtrit;
Puis le cœur se fend de lui-même,
La fleur de son amour périt;

Toujours intact aux yeux du monde,
Il sent croître et pleurer tout bas
Sa blessure fine et profonde :
Il est brisé, n'y touchez pas.

As-tu jamais lu rien de plus gracieux ? Quelle élégance de forme et quelle délicatesse de sentiment ! Ce sont deux vraies délices, ou je m'y perds. Si les anges commettent de la poésie dans le ciel, ils doivent écrire un peu comme cela dans leurs bons moments.

Mais je t'entends murmurer ; tu me dis : " Frère, allons, ne vous ai-je pas demandé—je vous écrivais pour cela—de me parler du livre de M. Routhier ? Allez-vous me jouer le méchant tour de clore sans m'en souffler un mot ? C'est l'événement littéraire du jour : est-ce que par hasard les amateurs de Saint-Edouard seraient tout à coup devenus indifférents à ce qui passionne ici déjà tous les lettrés de Chicoutimi ?

A mon tour, petit frère, je dis : Pas d'impatience, du sang-froid. Pas aussi arriéré que tu penses ; à Saint-Edouard, un livre canadien qui éclot fait sensation. Tu me demandes, avec un petit air provocant, si j'ai lu le nouveau livre du juge Routhier, et moi, je te réponds : j'ai dix de mes habitants qui savent déjà par cœur le chapitre de *La mer* et celui du *Navire*. Tu n'as pas oublié, je suppose, que mon bureau, le soir, se transforme souvent en cercle agricole-littéraire où l'on cause naturellement phosphate et patate, bison, émigration, engrais et progrès, poésie et fromagerie : à part la politique, où chacun perdrait la tête et l'esprit, trois douzaines de sujets, qui ne changent pas la face du monde, y sont traités régulièrement. Et c'est encore drôle comme ces braves laboureurs ont un tact littéraire pas mal fin. Ils saisiront une nuance de ridicule là où de plus futés eussent peut-être applaudi : je n'exagère pas. Tout cela pour te dire, mon cher ami, que j'ai bien lu, lu et relu, le magnifique volume intitulé : *A travers l'Europe ; impressions et paysages*.

Et si, avant de risquer en toute sincérité un mot d'appréciation sur ce beau travail je t'ai parlé poésie parisienne, c'était une façon d'essayer, avant de commencer, ma plume sur du velours. Mais je t'avoue que pendant cette petite cérémonie, j'avais peine à contenir tout à fait l'expression de mon admiration. Vois-tu, je ne te l'ai dit encore qu'une centaine de fois dans la conversation : Routhier, c'est le coq du village ; pas de discussion là-dessus, ma conviction est faite, et faite de lave durcie. Routhier a ses défauts, ses inégalités ; ses écrits en un mot ressemblent souvent aux paysages de la nature ; ils ont leurs cimes et leurs vallons, ils ont leurs ombres comme leurs lumières,—cherchez-moi un bouquet de bois qui n'ait pas quelque arbrisseau tortu, quelque feuille repliée ou mal colorée. Mais Routhier offre un ensemble de qualités supérieures qui en font un maître sur notre jeune Parnasse et qui justifient assurément le titre de Docteur ès-Lettres dont l'a honoré l'Université Laval : fécondité ; flamme large et vraie ; jugement droit ; flair catholique,—ultramontain de naissance on pourrait dire ;—imagination colorée mais toujours maîtresse d'elle-même ; érudition relativement profonde et puisée aux bonnes sources ; le sentiment profond de l'art ; un coup-d'œil large et un instinct qui attire constamment sa pensée vers les sommets ; un cœur plein de saines chaleurs, sincèrement, invinciblement religieux et qui bat comme de lui-même pour tout ce qui est bon, noble ou malheureux. En un mot, et son dernier ouvrage suffirait à le prouver, M. Routhier est un magnifique Canadien qui conserve toujours dans son allure un cachet de piquante originalité, mais sur qui ont déteint très heureusement ces splendides génies si bien équilibrés qui ont nom Joseph DeMaistre, Jacques Balmez, Louis Veuillot, Donozo Cortez, DeBonald. Voilà Routhier, et je ne sache pas que personne ici au Canada, plus que lui, mérite l'honneur de marcher à la tête de notre jeune littérature. Car c'est avant tout un guide sûr, qui regarde assez haut pour envisager l'art à son point de vue vrai ; on voit qu'il a étudié, avec une lunette catholique, le firmament littéraire ; il est capable de raisonner ses admirations, de séparer des astres réels les comètes échevelées et toutes les planètes qui errent avec des feux d'emprunt ou des rayonnements de faux aloi.

Mon intention n'est pas de te faire du volume une étude détaillée, compassée, systématique. J'ai fait pour son livre ce que tu m'as demandé de faire pour tous les livres sérieux qu'il m'est loisible de parcourir. Pour jouir à mon aise, je me suis d'abord, dans une première lecture, laissé aller nonchalamment au courant, comme un canotier sans souci qui se couche au fond de son embarcation et qui descend ainsi, au fil de l'eau, une rivière calme et sans écueil, dont les bords fleuris enchantent le regard et les oreilles. Puis, dans une seconde lecture faite le crayon à la main, j'ai chargé de notes les blanches marges du volume. A la prochaine vacance, tu pourras parcourir ce ravissant ouvrage ainsi enrichi—ou appauvri—d'innombrables appréciations. Et c'est alors que nous discuterons à perte d'haleine sur une foule de détails. Pour aujourd'hui, je me contente de faire, à vol d'oiseau, quelques réflexions.

En voyant paraître le volume, tout le monde a dû se dire : "Un livre du juge Routhier ! évidemment, nous sommes en pleine saison du sucre d'érable !"

Vois-tu, l'écrivain-conférencier est déjà connu, et sa popularité n'est pas à faire : le public l'acclame avant qu'il parle, sans se demander si cela va déplaire à un M. Lorrain quelconque.

Le public, dans l'occasion, attendait naturellement beaucoup de M. Routhier : le public n'a pas été trompé dans son attente. Le nouveau livre, qui n'est qu'une façade d'un grand édifice en perspective, est un livre qui restera, car il renferme de bien belles choses, énoncées dans un style sobre, châtié, mais imagé à propos, émaillé d'étincellements que la mémoire n'oublie plus. Avant tout, c'est un livre bien pensé, vivant, palpitant d'intérêt.

Au point de vue de la diction, c'est à peu près, il me semble, irréprochable. J'ai fait dans le volume une battue exprès pour avoir le vaniteux plaisir de pouvoir te dire en me gourmant : Hum ! j'ai dépisté telle ou telle faute de français dans l'ouvrage de M. Routhier ! Par ce haut fait de chasseur, j'aurais bien sûr éclipsé ce brave M. Portugais qui fait lever depuis vingt ans la première bécassine de la saison. Ma chasse n'a pas été des plus fructueuses : à peine

une couple de fautes de grammaire, page 24 : “*ce sont* la conscience, la raison, les vérités primordiales, etc.”; page 162 : “c’est encore *de la vie* paisiblement monotone dont on se lasse le moins”; et puis, quelques rares fautes d’accentuation. L’accent circonflexe quelquefois à la place de l’accent grave; ainsi, M. Routhier écrit presque invariablement le mot *poète* avec un accent circonflexe ou un tréma. Or l’Académie a décidé, en 1877 autant que je me rappelle, qu’on doit écrire *poète* avec un accent grave. M. Routhier le fait sans doute par malice, afin de donner à entendre que la plupart des poètes ont un accent trop léger dans leur conduite pour qu’il soit permis de leur donner un accent grave sur le papier. Mais s’il l’a fait par malice—la malice est un péché qu’il connaît—il n’a pas perdu son temps: cette intrigante bécassine, je l’ai fait lever et j’ai tiré sur elle sans merci plus de cinquante fois, et aux dernières pages du volume, elle se levait encore devant moi pleine de vie; il faut en conclure, ou que je tire bien mal, ou que c’est une bécassine immortelle.

M. Routhier écrit encore *quelqu’endroit* au lieu de *quelque endroit*: *quelque*—disent les maîtresses d’école—garde son e muet—elles ne disent pas sa langue muette—son e muet partout, excepté dans *quelqu’un*, *quelqu’une*. *Ballotter*, *ballottage*, et non pas, comme à la page 10 et à la page 21, *balloter*, *ballottage*. *Homme d’Etat*, et non pas, comme M. Routhier écrit quelquefois, *homme d’état*. Il faut dire: *Quel européen eût imaginé*”..... et non pas *eut* sans accent. Cette absence d’accent sur le mot *eût* quand l’on pourrait remplacer *eût* par *aurait*, je l’avais remarquée beaucoup plus souvent au cours du délicieux récit intitulé: *En canot*.

M. Routhier met aussi presque toujours un accent grave sur la pénultième de certains mots quand il faudrait l’accent aigu. Par exemple, il écrira *célébrée*, *posséder*, *cédant*, *siègea*, *interprétée*, quand il faudrait mettre, je crois: *célébré*, *possède*, *cédant*, *siègea*, *interprétée*. On écrirait *célèbre*, *possède*, *siège*, etc., parce qu’alors, n’est-ce pas, la syllabe qui suit est une syllabe muette. O caprices de la langue française!

M. Routhier écrit presque partout *évènement*: pardon, Votre Honneur: aucun événement que je sache n’a d’accent grave,—pas même celui de M. Fabre.

Bon. Voilà bien ce qui s'appelle s'occuper fort de microscopiques misères. Et je dois ajouter en toute justice qu'à part ces bagatelles d'incorrections,—tu en glanes chez les premiers écrivains de la France—l'ouvrage de M. Routhier est écrit avec une pureté de diction remarquable.

Quant au travail typographique, il paraît bien superbe, et fait honneur à M. Delisle.

Il n'est pas étonnant que M. Routhier ait fait là un livre de haut mérite : à part son rare talent naturel, quels avantages merveilleux l'écrivain pouvait tirer des circonstances ! Et comme, en y réfléchissant, il était facile de prévoir l'éclatant succès dont le livre jouit déjà ! De quoi s'agit-il en effet ? De raconter un voyage que tout lecteur sans doute—follement ou non—rêve de faire avant de mourir. Il s'agit d'une promenade sur l'océan d'abord, puis à travers ces vieux pays où l'atmosphère est tout imprégnée des souvenirs les plus émouvants. Et l'auteur a vu de ses yeux ces pays lointains qu'il décrit, qu'il peint au vif. En feuilletant ce volume, on fait le grand voyage d'Europe avec plus de profit qu'un voyageur vulgaire qui aurait visité vingt fois ces mêmes parages seulement avec ses deux yeux. Vous êtes en compagnie d'un homme plein de verve et d'esprit ; et ce voyageur cause de mille merveilles, de la mer, des scènes les plus grandioses qu'étale, dans ses sourires ou ses fureurs, la grande nature ; des peuples qui ont parcouru toute l'évolution mouvementée d'une existence quinze fois séculaire. Et ce voyageur n'est pas le premier venu. Il est doué d'un esprit d'observation étonnant. C'est de plus un jurisconsulte éminent, c'est un économiste intelligent, à qui les grands problèmes sociaux sont familiers ; il a ses idées à lui, il peut faire pertinemment, sur la politique et l'état social de l'Europe, des observations autorisées. Malgré vous, devenu rêveur à chaque pas, vous méditez chacune de ses phrases : chaque petit alinéa finit d'ordinaire par une pensée vive, absolument comme une fusée qui monte silencieuse dans le calme de la nuit, et qui tout à coup s'épanouit dans le ciel.

M. Routhier a une âme d'artiste, sensible, vibrant au plus léger souffle, et comme il a de longue main, d'avance, relu

après la vie des peuples qu'il va visiter, ravivé dans sa mémoire toutes ses connaissances d'histoire et d'esthétique, il ne peut faire un pas dans son voyage, il ne peut aborder un seul monument, une seule ville, un seul rivage, sans que mille souvenirs l'assiègent aussitôt : théâtres, musées, basiliques sombres ou rayonnantes, monastères couverts de mousse, champs de bataille maintenant silencieux mais sur qui planent encore les ombres de guerriers disparus, tours monstrueuses de l'Ecosse ou de l'Angleterre, dans la nuit desquelles se sont joués de si horribles drames ; jardins fameux où l'on croit à chaque instant croiser des ombres de reines et de rois qu'a dévorés la tombe : tout cela est peuplé de souvenirs, les uns roses comme l'aurore, les autres noirs et sanglants comme une nuit de carnage, d'autres plaintifs et mélancoliques. A chaque pas que fait notre voyageur, ces souvenirs surgissent en foule autour de lui comme des milliers d'oiseaux troublés subitement dans leur retraite, et ces souvenirs lui arrachent des émotions qui donnent à son style tout l'intérêt d'un drame réel. Certes, avec de pareils avantages, un homme du talent de M. le juge Routhier pouvait écrire un beau livre !

Et il l'a écrit. Ecoute-le dès le début ; il va décrire la mer :

.....
 " Mais voilà la mer qui ondule sous une jolie brise du sud-ouest et nous avons eu un coucher de soleil plein de promesses.

" Le firmament, toujours un peu triste, s'est tenu caché presque tout le jour derrière une épaisse muraille de nuages ; mais vers le soir il a soudainement montré le bas de sa robe bleue à l'occident. Quelle pureté ! Quelle limpidité ! Quelle transparence inimitable dans ce bleu du firmament !

" A mesure que le soleil descendait à l'horizon, le voile de nuages se soulevait lentement comme le rideau d'un grand théâtre à la rentrée d'un grand acteur. Quand il parut, ce fut un éblouissement.

" Puis, on le vit s'avancer majestueusement dans l'espèce d'hémicycle d'azur que les nuages lui formaient, et toute la surface de la mer s'embrasa de ses feux. Bientôt les nues s'enflammèrent à leur tour, et tout l'horizon parut enveloppé d'un immense incendie.

" Mais l'astre de feu descendait toujours, brûlant tout sur son passage, et je le vis enfin s'enfoncer lentement dans les vagues incandescentes. La mer s'assombrit par degrés, pendant que les nuages s'allongeaient sur les pans du ciel comme d'immenses tisons encore flamboyants. Peu à peu, leur éclat diminua, l'horizon devint pâle, les reflets s'éteignirent, et tout se nuança de la couleur terne et sombre de la mer.

“ Deux heures après la scène avait changé de décors.

“ Le couchant rentrait dans la nuit, et l'Orient s'illuminait à son tour de clartés pâles et douces. La lune presque pleine se levait en souriant, et s'élançait à la poursuite du soleil, auquel elle doit sa lumière. Des nuées légères et vaporeuses s'écartaient en rougissant sur son passage, et ses rayons clairs jouant sur les vagues y traçaient des dessins fantastiques et en faisaient jaillir des paillettes d'argent.

“ Debout sur le pont du navire, j'ai contemplé ce spectacle qui ravissait et je me suis laissé entraîner sur la pente de la rêverie.

LA MER.

“ Malgré tout, je l'aime encore et il me semble que tout le monde l'aime.

“ Pourquoi ? Parce qu'elle est immense et que nous aimons ce qui est grand. La grandeur est un besoin de notre œil comme de notre cœur ! Nous sentons une véritable allégresse quand nous avons sous les yeux l'immensité, l'infini, l'étendue sans rivages de la mer, la profondeur sans limites du firmament ! C'est l'âme sans doute qui communique au corps ce désir d'aller au-delà de la matière !

“ D'ailleurs la mer est le miroir du ciel. N'est-ce pas assez pour que nous la trouvions belle ? Mais elle ne réfléchit le ciel que dans le calme, comme l'âme humaine ne réfléchit son modèle que dans la paix.

“ Dans le calme elle est limpide et pure. Elle se laisse voir à des profondeurs inconnues. Elle reflète toutes les plus riches couleurs du firmament, toutes les clartés et tous les astres du ciel ; elle berce amoureusement le navire, comme une mère son enfant, et lui permet de traverser sain et sauf ses immenses et dangereuses solitudes.

“ Mais quand elle entre en fureur, elle devient terrible à voir. Sa surface sombre, hérissée, entrecoupée d'abîmes sans fond, se soulève à des hauteurs immenses et se creuse à des profondeurs vertigineuses. De toutes parts ses vagues accourent en mugissant, elles se rassemblent, elles s'entassent, elles entourent le navire comme une tourbe hurlante ; elles l'assaillent, elles le secouent, elles le frappent, elles l'envahissent, elles l'inondent d'écume et sa résistance redouble leur fureur. C'est alors que le navire a besoin d'être solide et bien dirigé pour n'être pas englouti !

“ De même en est-il de l'humanité. Quand elle est en paix avec elle-même et avec son créateur, elle offre à nos regards un spectacle admirable de tranquillité et d'harmonie. Elle réfléchit le ciel en reproduisant dans ses codes et ses institutions les lois de Dieu avec leurs éternelles clartés. Elle nous laisse voir dans ses flots les écueils que la nature y a semés, et que nous devons éviter pour traverser la vie ; elle nous soutient et nous ouvre un chemin pour parvenir au port.

“ Mais que son aspect est différent quand elle devient la proie des tempêtes sociales et des révolutions ! Les ténèbres du doute l'envahissent, la vérité s'éclipse, les passions, les intérêts, les ambitions se soulèvent, se heurtent, se coalisent, et la guerre de destruction commence. Hélas ! à quels tristes naufrages nous sommes alors exposés !

“ La mer et l’humanité engendrent elles-mêmes les orages qui les troublent si profondément. Comme l’Océan donne naissance aux nuages qui font les tempêtes, ainsi les peuples sont les artisans de leur propre perdition !

“ Mais les nuages ne s’élèvent pas des étangs et des ruisseaux, et les révolutions ne naissent pas dans les petites campagnes et les villages. Ce sont les grandes agglomérations d’hommes qui bouleversent les sociétés. *Multitudo mater est seditionis*, dit saint Jean Chrysostôme !

“ Les flots et les hommes sont également tumultueux. Pour soulever les premiers, il y a le vent ! Pour agiter les seconds, il y a la liberté.

“ Le vent et la liberté se ressemblent. Tous deux sont difficiles à saisir, plus difficiles encore à gouverner. Tous deux sont bruyants et sonores, irréguliers et impérieux, bienfaisants parfois et parfois destructeurs, nécessaires cependant, et poussant en avant quand ils sont bien dirigés ! Rageurs par nature, brisant ce qui résiste et courbant ce qui plie.

“ La mer qui s’abandonne à la fureur du vent, va se briser sur les écueils, et l’humanité emportée par la liberté mal comprise se heurte aux révolutions qui la déciment.

“ Or, malgré toutes ces analogies, il y a entre la vague et l’homme une dissemblance fondamentale. L’une ne franchit jamais les limites que Dieu lui a tracées, tandis que l’autre dépasse constamment les bornes mises à sa liberté.

Ton frère,

A. GINGRAS, Ptre.

(A continuer)

LES CATACOMBES DE ROME ⁽¹⁾

IV.

Nous devons nous représenter les catacombes comme de longs et étroits corridors, creusés sous les collines qui entourent la ville éternelle. Toutes sont situées en dehors des murs de la Rome classique ; ce qui nous fait voir avec quelle fidélité les chrétiens ont observé les lois touchant les sépultures ; car ces lois défendaient sévèrement d'enterrer les morts dans l'enceinte de la ville : seuls, les empereurs et les vestales pouvaient y avoir leurs tombeaux.

Les catacombes ne forment pas, comme le prétendirent quelques auteurs, un seul et immense labyrinthe : les conditions géologiques du sol rendaient impossibles les communications non interrompues de tous les cimetières ensemble. Il y a donc plusieurs catacombes distinctes, isolées les unes des autres, et la zone qu'elles occupent est relativement peu étendue. Si elles forment de si vastes constructions, cela vient de leur profondeur, de la superposition de plusieurs étages, et de la sinuosité des galeries. Le Père Marchi affirme que toutes ces galeries ajoutées les unes aux autres, formeraient une rue longue de trois cents lieues et bordée de six millions de tombes ; (2) et ces chiffres ne sont peut-être pas encore assez élevés. Une catacombe en effet a trois, quatre, et jusqu'à cinq étages superposés, et à chacun de ces étages, les corridors se coupent, s'entrecroisent, reviennent sur eux-mêmes, ainsi que les allées d'un labyrinthe dont on n'aperçoit pas la fin. Si, comme M. de Rossi l'a calculé, un cimetière creusé sur un terrain de cent vingt-cinq pieds carrés, peut mesurer à chaque étage, sept cent cinquante à neuf cents pieds de galeries, on con-

(1) Voir la livraison d'avril.

(2) *Monumenti primitivi d'Arte cristiana, etc.*, p. 90, Rome 1814.—V. Gaume, *Les Trois Romes*, t. IV, p. 11.

çoit que sous une superficie peu considérable peut se cacher une nécropole capable de contenir plusieurs centaines de tombes. La largeur des corridors ne dépasse pas trois pieds et demi, et leur hauteur varie selon la nature du terrain. De chaque côté, sur les parois, sont percées des niches horizontales que nous pourrions comparer aux rayons d'une bibliothèque. C'est là que les chrétiens déposaient les restes mortels de leurs frères. Ils ne les brûlaient pas suivant l'usage grec et romain. Croyant que la sépulture d'un enfant du Christ devait ressembler à celle de son maître, ils prenaient exemple sur ce qui s'était passé au Calvaire. Ils vénéraient comme une relique sacrée la dépouille du plus humble et du plus petit d'entre eux, l'enveloppaient de blanches étoffes, et y répandaient souvent des parfums, afin de la préserver des ravages de la mort.

Des dalles de marbre, ou des briques fortement cimentées ferment ces niches ou *loculi*, et nous voyons sur elles de touchants emblèmes, des souhaits de bonheur éternel, et des adieux comme la langue païenne n'en a jamais connu.

De distance en distance, cette suite de *loculi* est coupée par une porte qui donne entrée sur une petite chambre dont les murs sont percés de tombes comme les galeries. C'était ordinairement un terrain de famille qui servait de sanctuaire aux fidèles, lorsqu'ils se réunissaient pour glorifier Dieu, ou célébrer la fête d'un martyr. Ça et là, des ouvertures pratiquées à la surface du sol, font descendre quelques rayons de lumière sur l'obscurité de ces lieux.

Tels sont les caractères généraux des catacombes, et nous les retrouvons dans la description que saint Jérôme nous en a laissée : " Lorsque bien jeune encore, dit-il, j'étais à Rome, pour y étudier les belles-lettres, j'avais coutume, aux jours de dimanche, de visiter avec mes condisciples les tombeaux des apôtres et des martyrs. Je parcourais ces cryptes creusées dans les profondeurs de la terre, et dont les parois montrent de chaque côté des corps ensevelis. Il y règne une obscurité si grande que l'on serait tenté de dire en s'appliquant les paroles du prophète : Je suis descendu vivant aux enfers." (1)

(1) In Ezech x. l.

Nous ne ferons pas une longue dissertation, pour montrer dans ces excavations, une œuvre exclusivement chrétienne ; comme nous l'avons dit plus haut, c'est un fait acquis aujourd'hui à la science archéologique. Il suffirait pour s'en convaincre d'examiner les différences essentielles qui existent entre une catacombe et un *arénaire*. Celui-ci est ordinairement ouvert à quelques pieds au-dessous du sol, et n'indique aucun plan déterminé, les allées en sont larges et très irrégulières. Les catacombes, au contraire, sont creusées à vingt, trente, et même cinquante pieds de la surface de la campagne ; un plan invariable y est suivi, leurs étroits corridors se coupent constamment à angles droits, preuve évidente que ces travaux n'ont pas été entrepris pour l'exploitation.

De plus, les catacombes se trouvent toutes dans le tuf granulaire qui se taille facilement, mais qui se décomposant au grand air, ne pouvait être d'aucune utilité pour la construction des édifices. On chercherait vainement des arénaires au milieu de ce terrain ; ils sont tous creusés dans le tuf lithoïde, pierre dure qui peut servir aux fondements des plus grandes constructions, et dans la *pouzzolane*, sable excellent dont les Romains, on le sait, tiraient un immense profit.

Les archéologues s'étaient donc trompés. “ La théorie de “ l'origine païenne des catacombes repose sur une fausse “ tradition historique, sur des textes mal interprétés, et non “ sur l'analyse des souterrains eux-mêmes. Elle a été puisée “ dans les livres, non dans les faits.” (1)

Du reste, ces documents anciens dont on invoquait l'autorité, lus attentivement, sont loin de contredire les conclusions de la science moderne. Cicéron, il est vrai, parle d'un arénaire situé en dehors de la porte Esquiline, où le jeune Asinius aurait été égorgé ; (2) Suétone nous apprend que Néron, poursuivi par ses ennemis refusa de se cacher dans une de ces cavernes souterraines, comme on le lui conseillait, pour ne pas s'enterrer vivant, (3) mais en quel endroit

(1) *Rome souterraine*, p. 467.

(2) *Pro Cluentio*, 14.

(3) *In Neron.*, 48.

de leurs écrits l'un et l'autre nous représentent-ils ces excavations comme des cimetières ? Entre plusieurs textes des Actes des martyrs qu'on opposait, nous lisons celui-ci : " Saint Marc et saint Marcellianus furent enterrés à trois milles de Rome, au lieu appelé " *ad arenas*", parce qu'il y avait là des carrières de sable qui servirent à construire " les murailles de la ville." Or, ces paroles au lieu de contredire la thèse que nous venons d'exposer, semblent au contraire la servir. Elles ne disent pas en effet, que les saints martyrs furent enterrés dans un arénaire, mais dans un lieu nommé " *auprès des arénaires* ", distinguant ainsi clairement les latomies et les sablonnières, des endroits destinés à la sépulture des chrétiens. (1) Il est inutile de passer en revue les autres textes sur lesquels prétendirent s'appuyer les partisans de la première opinion. M. de Rossi, qui les a tous examinés avec la plus scrupuleuse attention, a prouvé qu'aucun d'eux ne saurait donner lieu à une difficulté sérieuse. Nous n'ajouterons qu'un mot. Si les catacombes étaient l'ouvrage des païens, le souvenir n'en serait-il pas perpétué par quelques signes ? Mais tout y porte le cachet du christianisme, et parmi tant de milliers de tombes, que l'on a découvertes jusqu'à ce jour, il n'en est pas une d'une date antérieure à la prédication de l'Évangile.

Ces cimetières sont donc indubitablement de création chrétienne, et, pour nous servir de l'expression originale du P. Marchi, " les païens n'y ont donné ni un coup de pic, ni " un coup de ciseau."

V

Tel est le fait : cherchons en maintenant l'explication.

Les chrétiens jouirent dans l'exécution de leurs travaux souterrains, d'une plus grande liberté qu'on ne serait tenté de le croire ; presque toujours ils furent sous la protection de lois dont ils bénéficièrent même au sein des persécutions. On sait quel religieux respect l'antiquité professa toujours

(1) Plusieurs cimetières de la Rome souterraine ont pris et conservé le nom des localités où ils avaient été établis, comme *inter duos lauros*, *ad Nymphas*, *ad Ursum pileatum*. V. l'abbé Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, au mot *Catacombes*.

pour les tombeaux. A Rome, le terrain auquel était confiée la dépouille mortelle d'un citoyen acquérait un caractère sacré : "*Religiosum locum unusquisque sua voluntate facit, dum mortuum infert in locum suum,*" disaient les lois. Combien de fois les inscriptions ne contenaient-elles pas des imprécations contre l'audacieux qui oserait porter sur une tombe une main sacrilège ! Le monument funéraire était la propriété inaliénable de la famille qui l'avait fait élever. C'était là le droit commun : il s'appliquait aux chrétiens comme aux autres sujets de l'empire, et s'étendait aux martyrs eux-mêmes. Les magistrats ne pouvaient refuser le corps d'un supplicié à celui qui le leur demandait ; une loi citée au Digeste, et confirmée par un édit de Dioclétien et de Maximin leur en faisait une défense formelle. (1)

Grâce à ce droit protecteur, les chrétiens pouvaient donc s'occuper sans crainte de la sépulture de leurs frères. En peu de temps, leur nombre s'accrut d'une manière prodigieuse. Tacite les appelait une multitude immense : "*multitudo ingens*" ; saint Paul écrivait que la foi de l'église romaine était annoncée par tout l'univers ; et Tertullien, à la fin du second siècle, ne craignait pas de dire à ses juges : " Nous ne sommes que d'hier, et cependant, nous remplissons vos villes, vos campagnes, vos palais, le sénat et le forum. " Or, parmi cette multitude, s'il y avait bien des pauvres et des esclaves, on comptait aussi des hommes illustres, des personnages consulaires, des habitués de la maison de César. Les Aurelii, les Corneli, les Cecili par exemple, n'appartenaient certes pas à la plèbe de Rome ; Pomponia Græcina, Flavia Domitilla et bien d'autres, étaient de riches matrones propriétaires de magnifiques jardins. Tous avaient entendu et compris la grande parole de l'Apôtre : " Il n'y a plus de libre, il n'y a plus d'esclave ; revêtez-vous comme des frères d'entrailles de miséricorde ; que la charité du Christ règne et triomphe dans vos âmes ! "

Et ces nobles patriciens étaient devenus les bienfaiteurs dévoués des pauvres et des esclaves. Que dis-je ? Dans

(1) "*Corpora animadversorum quibuslibet petentibus ad sepulturam danda sunt.*" Voyez l'Evangile : lorsque Joseph d'Arimatee vient demander à Pilate le corps de Jésus, Pilate le lui fait délivrer immédiatement.

tous les malheureux ils voyaient des frères vers lesquels leur cœur se penchait avec amour. Après les avoir secourus pendant la vie, ils ne les abandonnaient pas à la mort, et leur donnaient dans leurs jardins et leurs villas une tombe où leurs cendres reposeraient en paix.

Cependant, la charité privée ne pouvait répondre à tous les besoins de la grande famille chrétienne. Que fit alors l'Eglise persécutée? Mendia-t-elle les faveurs des puissances civiles? Non; elle songea simplement à profiter des lois existantes. On la vit se constituer en corporations, devenir légalement propriétaire de vastes terrains, et creuser ensuite librement ses cimetières où elle eut pendant longtemps ses sanctuaires et ses autels. Quelque étrange que puisse paraître cette assertion, nous allons voir qu'elle s'appuie sur des documents historiques d'une haute valeur.

Personne n'ignore qu'un grand nombre d'associations s'étaient établies à Rome. Les unes, composées de prêtres païens, de pontifes et d'augures, avaient un but religieux; les autres, comme les collèges des charpentiers et des marchands de vin, se proposaient une fin de trafic et d'industrie; plusieurs avaient le caractère de confréries pieuses, et veillaient à la célébration des fêtes de leurs divinités. Ces diverses sociétés avaient leurs règlements et leurs jours de réunion, comme nous l'apprennent plusieurs savants ouvrages où elles sont l'objet d'une étude détaillée et approfondie. Mais, chose étrange! elles qui, jusqu'à la fin de la république, n'avaient guère été préoccupées de la sépulture de leurs membres, à partir de cette époque, semblent tourner toutes leurs préoccupations de ce côté. Elles se transforment pour la plupart en *collèges* funéraires, et chacune possède son champ sépulcral, où une place est assurée à tous les membres ainsi qu'à leur famille.

Ces confréries nombreuses auxquelles la loi laissa d'abord une liberté entière, excitèrent bientôt la défiance du pouvoir. Jules César et Auguste les désapprouvèrent, et décrétèrent que toute association, pour assurer son existence légale, devrait demander l'autorisation du sénat ou de l'empereur.

Il y eut cependant une exception qu'il nous importe de

mentionner ici. De tout temps la loi protégea ceux qui, dépourvus de fortune, se réunissaient chaque mois, et payaient une cotisation afin d'assurer mutuellement leurs funérailles: "*Permittitur tenuioribus stipem menstruam conferre, dum tamen semel in mense coeant.*" Ainsi parle le jurisconsulte Marcien au troisième livre de ses Institutions. Ces associations de *pauvres gens* pouvaient donc s'établir sans demander l'approbation du pouvoir, et l'exception faite en leur faveur, restreinte d'abord à la capitale de l'empire, fut étendue plus tard par un édit de Septime Sévère à tout le monde romain. (1)

Combien n'était-il pas facile aux chrétiens de s'abriter sous cette loi! Parmi eux les pauvres étaient nombreux. Ils n'avaient qu'à s'ériger en collèges funéraires, et dès lors, ils se trouvaient à former des corporations légales. Ainsi, quoique persécutés à cause de leurs croyances, ils pouvaient être propriétaires, amasser un trésor commun, confier à leurs pontifes et à leurs diacres l'administration des sommes versées par la charité, creuser librement leurs cimetières, s'y donner rendez-vous à certains intervalles, et célébrer ensemble la mémoire de leurs apôtres et de leurs martyrs.

Est-ce là une simple conjecture, une hypothèse plus ou moins vraisemblable uniquement appuyée sur quelques textes des lois romaines aux premiers siècles de l'Église? Il nous semble que ces seuls témoignages seraient déjà un fort argument en faveur de la théorie exposée ci-dessus. Mais écoutons Tertullien: "Chacun de nous, dit-il, fournit une petite contribution, un certain jour du mois, s'il le veut, et si ses ressources le lui permettent, car rien n'est forcé, tout est volontaire parmi nous. Le montant des sommes versées forme un fonds commun que l'on emploie à des œuvres de piété; il sert non à festoyer ou à boire, mais à nourrir et à enterrer les pauvres, les orphelins sans biens, et les domestiques cassés de vieillesse." (2) Ces paroles du grand apologiste du christianisme sont remarquables. Ne semblent-elles pas un commentaire de celles du jurisconsulte Marcien?

(1) "Quod non tantum in Urbe, sed in Italia et in provinciis divus quoque Severus rescripsit." (Marcian, lib. 3 *Institut.*)

(2) *Apol.* xxxix.

Des inscriptions chrétiennes trouvées dans des cimetières souterrains sur les points les plus divers de l'empire, en Phrygie, en Mauritanie, dans le Pont, ajoutent encore à ces preuves en faisant mention, des associations de frères et des églises qui possèdent leurs édifices, leur terrain sépulcral, leur trésor. (1) Il nous serait facile d'étendre cette démonstration, mais ce que nous avons dit doit suffire à expliquer comment l'Eglise, malgré l'intolérance religieuse dont elle était l'objet, a pu sous le titre d'association funéraire, jouir des droits d'une *personne civile*.

Les usages funéraires des chrétiens différaient assurément beaucoup de ceux des païens ; cependant, cette différence ne dut pas paraître aussi grande qu'on se l'imagine, et la discipline rigoureuse du secret dont nous aurons à parler bientôt la rendait moins sensible encore. Prenons comme exemple un de ces collèges du paganisme. Il se composait de pauvres et d'esclaves, et avait été établi l'an 133 en l'honneur de Diane et d'Antinos, et pour la sépulture des morts. Une longue inscription trouvée au commencement de ce siècle, au milieu des ruines des anciens bains de Lanuvium, (2) nous en fait connaître l'organisation et les règlements. "Pour en faire partie, il fallait payer une contribution déterminée et fournir un amphore de bon vin. A la mort d'un membre une somme fixe était consacrée à ses funérailles, partie pour en payer les frais, partie pour être distribuée au pied du bûcher aux sociétaires qui auraient suivi le convoi... Chaque nouveau président, à son entrée en charge, devait donner à souper à tous les membres. Six fois par an, les membres du collège dinaient ensemble en l'honneur de Diane, d'Antinos et du patron du collège." (3) Sanctifiés par la foi et la pratique de la charité, ces règlements et un grand nombre d'autres semblables pouvaient sans danger s'appliquer aux associations chrétiennes. Mais l'examen plus détaillé des monuments funéraires païens et des usages auxquels ils étaient destinés achèvera de répandre la lumière sur cette importante question. L'archéologie, en étudiant scrupuleu-

(1) V. Bourassé, *Archéologie chrétienne*, p. 60.

(2) Ville du Latium, à six lieues de Rome, sur la voie Appienne.

(3) Rome souterraine, p. 72.

sement les inscriptions des tombes païennes nous a donné, dans un document original, un aperçu fidèle de toutes les clauses que pouvait contenir le testament d'un romain.

Entre ces clauses dont chacune repose sur un texte ou un document incontestable, nous choisissons celles qui vont le plus directement à notre sujet : "J'ordonne que mon tombeau soit exécuté selon le plan par moi choisi, et qu'on y ajoute une chambre garnie de sièges. . . Dans cette chambre, on placera deux statues me représentant, l'une en marbre, l'autre en bronze. . . Les jours où elle sera ouverte, on l'ornera de tapis, et l'on fournira des oreillers, des couvertures et des vêtements pour l'usage des convives qui s'y réuniront. . . En avant de l'édifice, sera élevé l'autel, du plus beau marbre de Carrare : c'est là que mes cendres devront reposer. . . J'ordonne que tous mes affranchis payent chaque année une petite somme à laquelle mon fils et héritier ajoutera. Avec cet argent on pourvoira à ce que des sacrifices convenables soient offerts, et que des couronnes de roses soient déposées sur ma tombe. On veillera aussi à ce que du pain et du vin soient fournis pour la fête qui sera célébrée tous les ans, le jour de ma naissance et les trois jours suivants." (1) Sous l'apparence de ces rites funèbres, les enfants de l'Eglise pouvaient aisément dissimuler les cérémonies de leur culte. Eux aussi entouraient de vénération et d'amour les tombes qui gardaient les restes de leurs frères. Ils célébraient avec une piété touchante l'anniversaire de la naissance d'un martyr ; seulement cet anniversaire était le jour même de sa mort, c'est-à-dire le jour où son âme s'en volant de cette terre d'exil dans la patrie, était née à la vie bienheureuse et éternelle. Leurs écrivains nous ont tracé le tableau de leurs agapes fraternelles, repas de charité qui s'ouvraient et se terminaient par une prière adressée à l'auteur de tous biens. N'offraient-ils pas eux aussi leur sacrifice, sacrifice sublime dont l'auguste victime était Dieu même voilé sous l'apparence d'un pain sacré ? Par conséquent rien dans leurs réunions, rien dans leurs réglemens ni leur langage, n'était de nature à exciter l'étonnement et la défiance des autorités païennes.

(1) *Rome Souterraine*, p. 74, 75, 76, *passim*.

Presque continuellement, il est vrai, ils voyaient planer au-dessus de leur tête des arrêts de proscription et de mort ; ils furent même poursuivis jusque dans leurs obscures retraites par les ennemis de leur foi ; mais ces exemples sont relativement peu nombreux, et ne se rencontrent qu'aux jours où la persécution sévissait avec fureur. Pour les priver juridiquement du droit de réunion, le pouvoir civil devait nécessairement déclarer que les chrétiens, "sous le prétexte d'association funéraire avaient tenu des assemblées illicites." A cette déclaration, dit M. de Rossi, équivalait chacun des édits spéciaux qui interdisaient expressément aux chrétiens l'usage de leurs cimetières. Mais l'édit révoqué, le droit commun reprenait immédiatement vigueur, et les persécutés de la veille pouvaient de nouveau se réunir sans crainte dans ces pieux asiles que tant de souvenirs rendaient chers à leur cœur.

Les catacombes n'ont donc pas été, au moins pendant plus de deux siècles des lieux de refuge inconnus du paganisme. Elles jouissaient au contraire d'une publicité surprenante ; en droit elles étaient inviolables.

Qui n'a été frappé, en lisant les Actes des Apôtres, de la situation contradictoire faite à saint Paul ? En lui, Rome semble voir deux hommes distincts : le prédicateur de l'Evangile et le citoyen romain. Le premier est persécuté, traîné devant les tribunaux ; le second conserve tous ses privilèges et les revendique avec éloquence et fierté. Voyez-le en effet : il amène à ses pieds les magistrats qui l'ont fait battre de verges sur la place publique ; il fait trembler le tribun qui l'a lié contrairement aux lois, et au gouverneur Festus qui veut le citer à son tribunal, il répond : "C'est devant César que je dois être jugé, j'en appelle à César." (1)

La société chrétienne présente un spectacle analogue. Proscrite comme secte religieuse, elle est protégée par la loi à titre de corporation funéraire. Le diacre pourra faire valoir ses droits comme gardien du trésor, mais il subira le martyre, s'il ne veut brûler de l'encens en l'honneur des faux dieux. Les pontifes, comme chefs du collège civil,

(1) *Act.* ch. xvi, xxii, xxv.

recevront leur autorisation des mains mêmes de l'empereur, et seront condamnés à mort s'ils refusent de renier le Christ.

Nous venons de démontrer et d'expliquer l'origine exclusivement chrétienne des catacombes ; nous devrions maintenant en raconter l'intéressante histoire, mais cela nous mènerait trop loin. Disons seulement qu'après le triomphe de l'Eglise, elles devinrent des lieux de pèlerinages célèbres. Embellies ensuite par les immortels travaux du pape saint Damase, elles n'échappèrent pas aux rapines et aux envahissements sacrilèges des Goths et des Lombards. Les souverains pontifes veillèrent alors à transporter dans les églises de Rome les plus précieuses reliques des martyrs ; puis le silence se fit sur ces immenses nécropoles qui avaient coûté tant de travaux à l'Eglise des premiers âges. Elles tombèrent dans un oubli vraiment inexplicable. En 1568, un illustre savant de Véronne, Onuphre Panvinio parlant des enterrements chrétiens, disait que trois des anciens cimetières seulement étaient accessibles, et pour mentionner les autres, il devait s'en rapporter aux itinéraires du moyen âge et aux Actes des martyrs.

Le peuple chrétien de Rome semblait donc avoir oublié la gloire de son berceau ; dans les profondeurs du sol de sa campagne il possédait des trésors qu'il ne soupçonnait pas ; ses traditions locales étaient mortes. Mais à la fin du seizième siècle, des ouvriers découvrirent par hasard une catacombe à quelques milles de la ville. Rome entière fut émue de cette précieuse découverte, les savants s'en occupèrent, et bientôt commencèrent avec Bosio et ses zélés disciples, les travaux dont nous recueillons aujourd'hui les fruits.

Les problèmes que nous nous étions posés résolus, pénétrons maintenant dans ces cryptes séculaires, et voyons quel témoignage splendide elles rendent, par leurs inscriptions et leurs peintures, aux dogmes de notre foi.

L'abbé BRUCHÉSI.

(à continuer.)

CHATEAUBRIAND

ET LA RENAISSANCE CHRÉTIENNE AU XIXE SIÈCLE.

I

Le progrès immense que le mal fait de nos jours par le moyen des lettres et de la presse est malheureusement trop connu pour qu'il me soit besoin de le démontrer. A voir cette quantité prodigieuse de mauvais livres et de mauvais journaux, on serait tenté de croire à une ligue universelle des écrivains contre tout ce qu'il y a de plus vénérable et de plus sacré.

Cependant, s'il est vrai que les hommes de lettres se font trop souvent aujourd'hui les interprètes de l'erreur et du vice, il en est encore parmi eux, qui travaillent et luttent pour la défense de la vérité religieuse et morale. S'il y a une littérature impie et corruptrice, (trop en vogue, hélas !), il existe aussi, de nos jours une littérature restée fidèle à la cause du bien, demandant ses inspirations à la foi, et ne cherchant l'idéal du beau que dans les régions supérieures, éclairées par les rayons de l'éternelle vérité. Il y a encore une école spiritualiste qui vise à autre chose qu'à faire de l'art pour l'art, ou qu'à flatter les passions humaines. C'est l'école qu'ont illustrée Lacordaire, Ozanam, Montalembert, Laurentie, Lamartine, Brizeux, Reboul, Hugo lui-même dans ses premières années, et qui compte aujourd'hui dans ses rangs Veillot, Pontmartin, Lasserre, Léon Gauthier, de Laprade, de Bornier, Féval et tant d'autres.

Or, si nous voulons étudier comment s'est formée cette école qui conserve les traditions des âges de foi en adoptant une forme littéraire et artistique essentiellement moderne, nous trouvons, indissolublement attaché à cette œuvre à la fois conservatrice et rénovatrice, un nom qui a rempli toute la première partie de ce siècle, mais que l'on paraît aujourd'hui vouloir trop facilement oublier, le nom de Chateaubriand.

En accusant les catholiques eux-mêmes d'ingratitude à l'égard de ce grand écrivain, je ne fais que répéter ce qu'a dit avec beaucoup de sens M. Léon Gauthier dans ses *Portraits contemporains*. Sans doute, comme le fait observer cet excellent critique, il est facile, en étudiant la vie de Chateaubriand et ses écrits, de trouver mille faiblesses dans l'homme, mille défauts dans l'œuvre.

Mais sous peine d'être injuste on doit tenir compte de l'époque où l'homme a vécu, des circonstances dans lesquelles il a travaillé, des difficultés qu'il a dû surmonter, des préjugés qu'il lui a fallu combattre.

Chateaubriand parut à la fin du 18^e siècle, c'est-à-dire à l'époque la plus déplorable de la civilisation chrétienne, au moment où allait éclater la grande révolution.

Rappelons-nous quelles idées dominaient alors, quelle guerre acharnée on avait déclarée à la religion chrétienne!

Rappelons-nous ce qu'était cette littérature, imprégnée du philosophisme de Voltaire et du sentimentalisme de Rousseau; incrédule dans le fond, payenne dans la forme, remplaçant les lois éternelles du beau par de mesquines et étroites conventions, l'éloquence par la rhétorique, la poésie par la versification, encore perdue dans le fatras mythologiques de la renaissance, et voilant à peine sa corruption sous le masque rose de ses idylles et de ses bergeries musquées.

La révolution de 89, qui devait faire disparaître tous les abus, remédier à tous les maux, renouveler, purifier tout, n'eut pas précisément ce qu'il fallait pour régénérer la littérature.

Pour les bandits de la Terreur, l'art, c'était la déesse *Raison* sur les autels, la littérature, les articles du *Père Duchesne*, la poésie, le chant de la *Marseillaise* et du *Ça ira*. De plus, on coupait alors la tête aux poètes tout aussi bien qu'aux rois.

Le Directoire ne fut qu'une orgie de vin, après une orgie de sang. C'était la corruption du 18^e siècle qui revenait, et avec elle les idylles et les pastorales.

L'empire ne fut que la révolution régularisée et maîtrisée par une main de fer. La génération qui arrivait était incré-

dule comme celle qui disparaissait. En philosophie et en littérature le 18^e siècle paraissait encore vouloir continuer. Pourtant, de généreuses aspirations se faisaient jour çà et là. Le rétablissement de Dieu dans les temples faisait désirer que son règne s'étendit partout. L'art et la littérature comprenaient instinctivement qu'ils avaient besoin de Dieu pour prendre leur essor.

Telles furent les circonstances dans lesquelles Chateaubriand parut sur la scène littéraire.

Il était lui-même un enfant, un adepte du 18^e siècle. Dans cette catholique Bretagne il avait reçu une éducation plus philosophique que chrétienne. On l'avait élevé un peu à la Rousseau, c'est-à-dire sans le soumettre à une contrainte suffisante.

Livré à lui-même l'enfant passait ses journées seul, à rêver devant la mer ou sous les arbres des forêts. S'il y puisa un vif et profond sentiment des beautés de la nature, il en garda aussi l'horreur de tout frein, l'amour de l'indépendance, et un irrésistible penchant à la rêverie et à la tristesse. On lui enseigna bien les vérités de la religion, mais son père et ses maîtres négligèrent de le prémunir contre les écarts d'une imagination ardente et les dangers d'une volonté inconstante.

On oublia à son égard ce qu'on oublie trop souvent dans l'éducation des enfants à notre époque, que ce qui gêne fortifie. Cette éducation développa chez lui de brillantes qualités; mais pour bien équilibrer cette intelligence, pour fixer dans le bien cette nature luxuriante, il eût fallu lui mettre des principes plus arrêtés dans l'esprit, et plus de solide vertu dans le cœur.

L'attitude du jeune cavalier de Chateaubriand en face de la révolution naissante trahit les défauts de son éducation. Catholique et royaliste il aurait dû avoir en lui ce qu'il fallait pour comprendre le caractère anti-religieux et anti social du mouvement qui se préparait, et pour le combattre de toutes ses forces. Au lieu de cela il se laissa prendre à l'appât de ce grand mot de *Liberté* par lequel la révolution cherchait à séduire les âmes généreuses, et il voulut concilier les idées nouvelles avec les traditions monarchiques et

religieuses. Mais quand il vit les crimes de la révolution, il recula, dit un de ses biographes. C'est qu'à défaut de principes bien définis il y avait chez lui un fond d'honneur et un instinct de grandeur qui le préservèrent de bien des chutes.

Cherchant d'abord à fuir la tempête sociale qui se préparait, Chateaubriand passa en Amérique et parcourut les grandes forêts vierges qu'il a si bien décrites dans *Atala* et dans le *Voyage*. La nouvelle de la captivité de Louis XVI et de l'émigration des princes le rappela en France. L'honneur lui commandait d'offrir sa vie pour son roi.

Après la dispersion de l'armée de Condé, il passa en Angleterre, où il publia l'*Essai sur la Révolution*, production malheureuse qui fit voir avec trop d'évidence les idées libérales et anti-religieuses de l'auteur. Mais cet égarement ne dura pas longtemps. La voix de sa mère mourante toucha le cœur de Chateaubriand et le rappela aux croyances chrétiennes. Puis, frappé d'admiration pour les beautés de notre religion, convaincu de son excellence, il résolut de travailler à la rétablir dans les intelligences et dans les cœurs. Ce fut ainsi qu'il publia le *Génie du Christianisme*, sur la première page duquel il écrivit l'aveu de ses erreurs, et l'affirmation solennelle des principes auxquels il voulait désormais adhérer.

Le roman d'*Atala*, publié à Paris, une année avant le *Génie du Christianisme*, avait déjà commencé la renommée du jeune écrivain. Le *Génie du Christianisme* le plaça au premier rang, porta son nom à l'étranger, et le rendit cher à tous ceux qui désiraient le rétablissement de la religion.

Le consulat avait succédé au directoire. Napoléon, alors dans tout l'éclat de sa gloire militaire, s'annonçait comme le restaurateur de l'ordre social et le protecteur de la religion catholique. Cette attitude devait lui concilier bien des prits, et elle fut cause que Chateaubriand, tout en demeurant fidèle dans le cœur à la cause de l'ancienne monarchie se rapprocha de Napoléon et accepta de lui la position de secrétaire de la légation française à Rome, puis celle de ministre dans le Valais. Mais à la nouvelle de l'exécution du duc d'Englien, il envoya sa démission et se montra dès lors adversaire déclaré de la cause impériale.

Ce fut vers cette époque que Chateaubriand fit son voyage en Terre-Sainte. De retour en France, il se retira dans son ermitage de la Vallée-aux-loups, où il composa et fit paraître les *Martyrs*, l'*Itinéraire* et le *Dernier des Abencérages*. Il ne reparut sur la scène politique qu'à la chute de l'empire. Il publia alors son écrit de *Bonaparte et les Bourbons* qui valut, dit-on, une armée à la cause des princes. Il mit ainsi sa plume et sa parole au service de la dynastie légitime. Mais à son dévouement traditionnel pour le roi il mêla toujours des utopies qui avaient leur origine dans ses anciennes admirations pour les principes de 89. De plus son caractère ombrageux et susceptible devait nécessairement lui occasionner des froissements; René, le rêveur René, se pliait difficilement aux exigences de la vie politique et aux intrigues de la cour. Si les souverains ne surent pas reconnaître ses services et se montrèrent même injustes à son égard, il eut, de son côté, le tort et la petitesse de ne pas savoir sacrifier ses ressentiments personnels aux intérêts de la noble cause qu'il servait. En somme, Chateaubriand ne joua pas dans la politique un rôle aussi brillant et aussi important qu'il aurait pu le faire, mais il faut reconnaître qu'il n'y chercha pas la fortune, comme tant d'autres l'ont fait et le font encore.

Après la révolution de 1830, Chateaubriand se retira de la vie politique et passa le reste de sa vie dans la retraite. Si sa conduite n'avait pas toujours été d'accord avec les principes religieux qu'il avait si bien proclamés et défendus, sa fin fut, grâce à Dieu, celle d'un chrétien sincère et fervent.

Suivant le désir de Chateaubriand son corps fut enseveli sur un îlot appelé le Grand-Bé, dans la rade de Saint-Malo. Ses funérailles eurent lieu au milieu d'une foule immense, venue de toutes parts pour rendre un dernier hommage au grand écrivain.

II

Nous avons passé rapidement sur les événements qui ont rempli la vie de Chateaubriand, le but de ce travail étant surtout d'étudier son œuvre littéraire et d'abord le *Génie du*

Christianisme, qui est de beaucoup le plus important de ses ouvrages.

Dans ce livre Chateaubriand a entrepris de prouver que le Christianisme est vrai parce qu'il est excellent. D'autres avaient écrit pour prouver la divinité de notre religion par le raisonnement théologique et philosophique. Chateaubriand voulut tenter un autre genre de démonstration qui lui parut mieux convenir à la génération qu'il s'agissait de convaincre. Il s'adressa non plus à la raison mais à l'imagination et à la sensibilité. Il voulut montrer combien le Christianisme est *beau* ! *beau* dans ses mystères, dans ses sacrements, dans son culte extérieur, *beau* dans les nobles sentiments qu'il met au cœur de l'homme, *beau* dans les grandes inspirations qu'il fournit aux arts, à la littérature, à la poésie !

On a dit, avec raison croyons-nous, que ce livre avait plus d'éclat que de profondeur, que l'argumentation en était faible, le plan diffus, le style souvent prétentieux. Certains chapitres, particulièrement ceux qui traitent du dogme chrétien, accusent bien peu de véritable science. L'auteur, évidemment, n'était pas à la hauteur de son sujet ; il explorait des régions inconnues.

Ce qu'il a traité avec plus de succès ce sont les rapports du christianisme avec les arts, les sciences et la poésie. C'est surtout cette partie qui a fait le mérite et déterminé l'influence de ce livre.

C'est dans ces pages que Chateaubriand rompt ouvertement avec les règles et les traditions artistiques du 18^e siècle. C'est là qu'il se pose hardiment en novateur et qu'il revendique, dans le domaine de la littérature, les droits de la religion jusque là méprisés. Il démontre ce que sa grande âme d'artiste a compris d'instinct peut-être plus que par réflexion : que le beau est inséparable du vrai.

Il prouve, comme il le dit dans son introduction, que " de toutes les religions qui ont jamais existé, la religion chrétienne est la plus poétique, la plus humaine, la plus favorable à la liberté, aux arts et aux lettres ; que le monde moderne lui doit tout, depuis l'agriculture jusqu'aux sciences abstraites, depuis les hospices pour les malheureux jusqu'aux temples

bâties par Michel - Ange et décorés par Raphaël ; que le christianisme loin de rapetisser la pensée, se prête merveilleusement aux élans de l'âme, et peut enchanter l'esprit aussi divinement que les dieux de Vigile et d'Homère."

Pour cela, il met en comparaison la littérature et l'art payens avec la littérature et l'art chrétiens. Il fait voir les incomparables beautés de la Bible. Il démontre que la religion chrétienne, possédant la véritable notion de la divinité, est mieux que toutes les autres religions en état de comprendre la nature et l'humanité qui sont les œuvres de Dieu ; mieux en état de pénétrer les replis du cœur de l'homme, de peindre et d'exprimer nos sentiments, nos joies, nos tristesses ; qu'elle seule offre l'idéal qui peut satisfaire nos désirs, nos rêves et nos aspirations.

Telle fut la thèse soutenue par Chateaubriand dans son *Génie du Christianisme*. Nous l'avons dit : sa démonstration péchait en bien des points. Cependant, cette œuvre incomplète a triomphé par la force de l'initiative et le pouvoir merveilleux de l'exemple.

L'auteur ne comprenait qu'imparfaitement la religion dont il se faisait le défenseur ; mais ce qu'il voyait, il l'admirait sincèrement et il redisait son admiration avec des accents qui trouvèrent un écho dans bien des cœurs.

III

Le *Génie du Christianisme*, nous l'avons dit, fut l'œuvre principale de Chateaubriand, celle qui eut plus d'influence et de retentissement. *Atala* et *René* firent aussi sensation et eurent un grand succès. Dans l'idée de l'auteur ces deux ouvrages devaient servir à sa démonstration en faveur du Christianisme. Il n'en est rien, à coup sûr. Il n'y a dans l'un et l'autre de ces livres qu'une peinture de passions très brillante et très colorée, dangereuse déjà dans *Atala*, et décidément malsaine dans *René*. De plus les discours de Chactas et d'Atala manquent de naturel. Ces deux indiens, en les supposant même initiés à la civilisation, sont encore beaucoup trop raffinés. Certes, nos bons sauvages du Canada n'auraient jamais tenu un tel langage, n'auraient

jamais par exemple chanté ces mélancoliques et poétiques regrets de l'exil que Chateaubriand met dans la bouche d'Atala.

Si Chateaubriand a voulu se peindre dans *René*, nous pensons qu'il s'y est peint en noir, et qu'il n'a jamais été si absurde qui est impossible personnage. Ce livre peut exercer l'influence la plus funeste sur l'imagination des jeunes gens en les portant à la mélancolie et à des rêveries dangereuses. L'auteur lui-même a regretté son œuvre en voyant toutes les rêveurs poitrinaires, toutes les âmes incomprises qui se formaient sur le modèle de René. Mais ce livre est un bijou de style, comme celui d'*Atala*. On voit que l'auteur y a travaillé *con amore*.

Les Natchez, c'est *René* continué, toujours ennuyé, et, cette fois-ci, très ennuyeux. Cet ouvrage est, au début, un poème épique, et à la fin un roman. Il faut de la patience pour le lire jusqu'au bout.

Le Dernier des Abencérages, étude de mœurs espagnoles et musulmanes, donne une haute idée des sentiments d'honneur qui animaient les chrétiens et les Maures d'Espagne au 16e siècle. Mais le Coran pouvait-il bien former un caractère comme celui de Ben-Hamet? Et la fierté castillane de Blanca ne devait-elle pas l'empêcher de témoigner jamais une telle affection à un sectateur de Mahomet?

Les Martyrs furent une œuvre plus sérieuse dans laquelle Chateaubriand voulut démontrer par un exemple que la religion catholique peut fournir au génie le sujet d'une épopée. *Les Martyrs* sont donc un poème... en prose. Mais jamais prose ne fut plus élégante, plus harmonieuse, et Fontanes a pu dire avec raison, en s'adressant à l'auteur :

..... Dans ta prose cadencée
Les soupirs de Cymodocée
Ont la douceur des plus beaux vers.

Nous trouvons dans *Les Martyrs*, comme dans le *Génie du Christianisme*, de grandes beautés et de grands défauts, des descriptions ravissantes, des caractères élevés, des scènes touchantes, comme l'entrevue des saints solitaires Paul et Antoine, des narrations magnifiques comme le combat des

Francs et des Gaulois : mais, d'un autre côté l'intérêt n'est pas suffisamment ménagé, l'action traîne en longueur, et le merveilleux que l'auteur introduit dans son œuvre, suivant les règles du genre, n'est qu'une pauvre machine qui manque complètement son effet.

L'Itinéraire de Paris à Jérusalem est celui des ouvrages de Chateaubriand qui est écrit dans le meilleur style et dans lequel il s'est plus complètement débarrassé de ses défauts d'humaniste et de rhéteur. Il s'y montre en général simple et naturel, et son talent descriptif y brille du plus vif éclat sans nuire à l'érudition qui est une des principales qualités de ce livre.

Les *Etudes Historiques* sont aussi un ouvrage qu'on lit avec plaisir et avec fruit. L'auteur y a montré de quelle manière il entendait la science historique. Dans ce domaine encore Chateaubriand a été un heureux novateur. Il a démontré que l'histoire, tout en restant une œuvre d'érudition et de science, admet avec avantage les descriptions, les narrations animées, les peintures de mœurs et de caractère ; qu'elle ne doit pas se borner à exposer les faits, mais qu'elle doit remonter plus haut, et faire voir la main de Dieu dirigeant toutes choses, l'action de la Providence faisant servir à ses fins tous les événements et toutes les actions de l'homme.

Chateaubriand ne publia rien dans la dernière partie de sa vie, mais il travailla avec ardeur à écrire ses *Mémoires*, qui ne devaient paraître qu'après sa mort. On pouvait naturellement s'attendre à ce que cet ouvrage, préparé de longue-main, porterait l'empreinte du génie mûri par l'expérience et la réflexion, et serait le chef-d'œuvre de l'auteur. Mais Chateaubriand a encore fait voir en cette circonstance, une de ces contradictions bizarres dont sa vie et son caractère sont remplis. Tous les critiques s'accordent pour dire que les *Mémoires d'outre-tombe* sont indignes du grand écrivain, indignes du défenseur de la religion et de la royauté. Il s'y montre frondeur et sceptique et nous fait entendre l'écho de rancunes et de récriminations personnelles qui ont lieu de surprendre chez un tel homme.

La *Vie de l'abbé de Rancé* mérite encore plus de reproches, au dire de ceux qui ont lu cet ouvrage.

Comme on le voit, le bien et le mal se rencontrent et se mêlent dans l'œuvre de Chateaubriand comme dans sa vie. Nous voyons en lui une nature merveilleusement douée, mais livrée à elle-même dès l'origine, agissant plutôt sous le feu des impressions que sous l'influence plus durable des principes, et rejetant toute contrainte et toute discipline. De là des ténèbres, des faiblesses, des contradictions. Ainsi, ces pages écrites avec un si admirable talent seront déparées par l'incessante manifestation d'un amour-propre presque naïf à force d'être apparent. Le *moi* remplit tout, inspire tout, au point que les critiques ont créé pour Chateaubriand un terme particulier : *l'égotisme*. La religion, il faut aussi le dire, sera, sur bien des points, incomprise, ignorée, attaquée plutôt que défendue. La morale même ne sera pas toujours respectée, et, en certains endroits, les passions seront décrites avec beaucoup trop de complaisance, les vices et les fautes condamnées avec trop d'indulgence. Le goût de l'écrivain n'est pas toujours sûr, et il manifeste des admirations beaucoup trop faciles pour certains auteurs et certaines œuvres du dix-huitième siècle.

Mais ces défauts, quelque graves qu'ils soient, ne peuvent cependant faire oublier les beaux côtés du caractère de Chateaubriand. Il y a chez lui, en premier lieu, un sentiment vif et constant de la grandeur, l'horreur de la bassesse et de la vulgarité. S'il ne s'élève pas toujours à la hauteur que l'on voudrait, il tient toujours ses ailes déployées.

Il faut aussi reconnaître qu'il fut un grand poète. Ce n'est pas, certes, sa tragédie de *Moïse* qui lui vaut ce titre à mes yeux. Mais sa prose est toute imprégnée de poésie. Il a le cœur, la sensibilité du poète, et le trésor des saintes larmes. Il est saisi d'admiration en présence des beautés de la nature, en face de l'immense Océan battant de ses vagues les rochers de l'Armorique; en contemplant les solitudes du Nouveau-Monde, les forêts enchantées de la Floride, les bords sauvages du vieux Meschacébé.

Il aime sa patrie d'un amour impérissable; il pleure au souvenir de la terre natale, à la vue du manoir paternel devenu la propriété d'un étranger, et ses regrets lui inspireront alors cette touchante romance qu'il a mise dans la

bouche du chevalier de Lautrec, dans *le dernier des Abencé-
rages* :

Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance !
Ma sœur, qu'ils étaient beaux ces jours
De France !
O mon pays ! sois mes amours.
Toujours !

.....
Te souvient-il du lac tranquille
Qu'effleurait l'hirondelle agile,
Du vent qui courbait le roseau
Mobile,
Et du soleil couchant sur l'eau
Si beau !
.....

Cette poésie, simple et vraie, adaptée par Châteaubriand à un air populaire des montagnes de l'Auvergne, aura contribué à sa gloire aussi bien qu'aucun autre de ses ouvrages.

Nous en trouvons la preuve dans le fait qu'au jour de ses funérailles, au moment où l'immense cortège se mettait en marche pour transporter les restes mortels de l'illustre Breton sur le roc du Grand-Bé, on joua sur l'orgue, comme marche funèbre, cet air mélancolique des *Souvenances*, où l'âme patriotique du poète se retrouve et pleure encore :

O mon pays ! sois mes amours
Toujours !

J. DESROSIERS.

(à continuer.)

La Littérature Canadienne à l'étranger.

Nous avons reproduit, il y a quelques mois, les articles que deux des principales revues françaises avaient consacrés à notre littérature. Nous continuerons à tenir nos lecteurs au courant des appréciations faites à l'étranger des œuvres de nos littérateurs. La critique française, puisée aux bonnes sources, ne peut que nous être avantageuse. Elle possède un caractère d'impartialité qui ne peut déplaire qu'à des admirateurs trop enthousiastes ou à ceux qui tombent dans l'excès contraire.

Nous trouvons dans la *Revue du Monde Catholique* du 15 avril dernier, les deux articles qui suivent signés par M. R. Martin :

I

“ On se plaint aujourd'hui partout de la décadence de la critique, et l'on prévoit de ce chef une influence néfaste sur la littérature. Les Canadiens n'ont pas échappé au sort commun : il y a peut-être même plus longtemps qu'ils en souffrent. Rappelons-nous qu'Octave Crémazie jetait déjà le cri d'alarme il y a un quart de siècle. Malgré les efforts d'une vaillante et généreuse phalange d'écrivains, le mal ne diminue pas. La représentation de *Papineau*, drame historique canadien, en quatre actes et neuf tableaux, par M. Louis H. Fréchette, le poète bien connu que Paris a acclamé il y a quelques années, a donné lieu à des articles soi-disant critiques du genre des lignes suivantes :

“ La patrie, dans son orgueil et dans ses folles émotions de mère, presse sur son sein le sublime enfant qui, d'un seul

coup de son aile de poète, vient de le placer dans le monde des lettres à côté de la nation la plus avancée de la terre..."

"Avec son petit livre de poésies, Fréchette a fait ce que n'ont pu faire ni les plus vaillants guerriers ni les hommes d'Etat les plus consommés..."

"Il est notre plus grande gloire nationale..."

"S'il était possible pour un homme de s'abîmer sous le poids de sa propre gloire, M. Fréchette avait de quoi s'abîmer..."

"Son grand drame historique, *Papineau*, vient de le placer au premier rang des auteurs du genre..."

"La plus grande difficulté sera peut-être de savoir qui des deux fut le plus grand patriote, ou du héros (*Papineau*) ou de l'auteur de *Papineau*..."

"Sans doute, M. Fréchette a du talent, beaucoup de talent ; sans doute, il honore les lettres canadiennes. Mais est-il bien sûr que *Papineau* soit un chef-d'œuvre digne des maîtres français ? et les critiques ne rendraient-ils pas un plus grand service à l'auteur, en lui signalant ses défauts, qu'en lui laissant croire à la perfection de son œuvre ? Que peut-on voir autre chose, dans ces louanges outrées, que de la réclame maladroite ? Ou plutôt c'est le pavé de l'ours, qui doit infailliblement tuer son homme. Croit-on donc qu'il suffise d'être un excellent poète, capable de tourner un sonnet délicieux, pour devenir d'emblée un auteur dramatique ? Il faut à celui-ci des qualités dont le poète peut manquer : il faut la connaissance de la scène, un certain souffle plus puissant que pour le sonnet, de l'observation, de l'esprit, une grande sensibilité, une émotion vraie, enfin la science des caractères. De tout cela, M. Fréchette a surtout montré dans son drame de la vraie sensibilité ; les autres qualités sont moins apparentes. Disons-le-lui, afin qu'il travaille à acquérir ce qui lui manque pour être réellement le grand dramaturge canadien.

"Où est l'action dramatique dans *Papineau* ? Il n'y a pas de *nœud*, et partant pas de *dénouement* ; il n'y a qu'une action historique, commençant à une date pour finir à une date : c'est une suite d'événements. Quant aux caractères, aux types, ils font également défaut. Le style même n'est pas toujours sans reproche. Sans compter des expressions aussi grossières que : *véreux de sauvages, vermines de chou-*

ayens, vieilles carcasses de bêtes puantes, etc., mises dans la bouche d'un officier de la milice canadienne, la langue française semble peu respectée dans certains passages, et les Parisiens qui ne connaissent pas l'anglais auraient peine à comprendre ce que c'est que de "*matcher un sauvage qui vaut une gang à lui tout seul, d'avoir du fun, d'être un brick*, etc."

"Encore une fois, *Papineau* n'est pas sans mérite. Si le plan est essentiellement défectueux, on rencontre des beautés de détail qui expliquent les applaudissements dont il a été salué. Mais c'est rendre service au théâtre canadien et à M. Fréchette lui-même que de ne pas prôner cette pièce comme un chef-d'œuvre sans tache, que de dire au contraire à l'auteur : "Voilà ce qui vous manque pour être un bon dramaturge ; travaillez à l'acquérir, et, si vous échouez dans vos efforts, contentez-vous d'être le plus grand des poètes canadiens." Nous lui épargnerons ainsi les sévérités de la postérité."

II

Mais, si M. Fréchette doit encore accomplir certains progrès pour être la gloire du théâtre, il mérite à coup sûr d'être proclamé le plus grand des poètes canadiens. Sur le terrain de la poésie, rien ne lui manque : il est né avec le feu sacré, et ses œuvres valent celles de nos meilleurs auteurs. Lisez, par exemple, sa dernière production, écrite le 21 février 1882 : quel souffle, quel patriotisme, quel pathétique, quelle puissance dans la simplicité ! *Vive la France !* tel est le titre de ce petit chef-d'œuvre, nous fait battre le cœur et fait jaillir nos larmes.

"Il s'agit de la guerre de 1870. Après avoir montré la marche envahissante des Prussiens, les horreurs et les pillages de ces hordes féroces, la province râlant et Paris agonisant, et les nations regardant faire d'un œil sec, il nous fait entendre le formidable *Vive la France !* poussé, de l'autre côté de l'Atlantique, par un million de voix sanglo-

tantes : ce sont les enfants abandonnés de la France, dont le cœur est brisé par les malheurs de leur mère. Le poète continue :

Sous les murs de Québec, la ville aux vieilles tours,
 Dans le creux du vallon que baignent les détours
 Du sinueux Saint-Charles aux rives historiques,
 Autour de vingt clochers se groupent vingt fabriques
 C'est Saint-Roch, où vit en travaillant
 Une race d'élite au cœur fort et vaillant.
 Là surtout, ébranlant ces poitrines robustes,
 Où trouvent tant d'écho toutes les causes justes,
 Retentit douloureux ce cri de désespoir :
 La France va mourir !...

Ce fut navrant.

Un soir,

Un de ces soirs brumeux et sombres de l'automne,
 Où la bise aux créneaux chante plus monotone,
 De ses donjons, à l'heure où les sons familiers
 De la cloche partout ferment les ateliers,
 La haute citadelle, avec sa garde anglaise,
 Entendit tout à coup tonner la *Marseillaise*,
 Mêlée au bruit strident du fifre et du tambour.
 Les voix montaient au loin... C'était le vieux faubourg
 Qui, grondant comme un flot que l'ouragan refoule,
 Gagnait la haute ville et se ruait en foule
 Autour du consulat, où de la France en pleurs,
 Symbole vénéré, flottaient les trois couleurs.

Celui qui conduisait la marche, un gars au torse
 D'Hercule antique, avait, sous sa rustique écorce,
 Comme un lion captif grandi sous les barreaux,
 Je ne sais quel aspect farouche de héros.
 C'était un forgeron à la rude encolure,
 Un fort ; et rien qu'à voir sa calme et fière allure,
 Et son regard honnête, et son grand front serein,
 On sentait battre là du cœur sous cet airain.
 Il s'avança tout seul vers le fonctionnaire,
 Et, d'une voix tranquille où grondait le tonnerre,
 Dit :

—Monsieur le Consul, on nous apprend là-bas
 Que la France trahie a besoin de soldats.
 On ne sait pas chez nous ce que c'est que la guerre;
 Mais nous sommes d'un sang qu'on n'intimide guère,
 Et je me suis laissé dire que nos anciens
 Ont su ce que c'était que les canons prussiens.
 Du reste, pas besoin d'être instruit, que je sache,
 Pour se faire tuer ou brandir une hache;
 Et c'est la hache en main que nous partirons tous :
 Car la France, Monsieur... la France, voyez-vous...

Il se tut : un sanglot l'étranglait à la gorge.
 Puis, de son poing bruni par le feu de la forge,
 Se frappant la poitrine, où son col entr'ouvert
 D'un scapulaire neuf montrait le cordon vert :

—Oui, Monsieur le Consul, reprit-il, nous ne sommes
 Que cinq cents aujourd'hui ; mais, tonnerre ! des hommes,
 Nous en aurons, allez !... Prenez toujours cinq cents,
 Et dix mille demain vous répondront : Présents !
 La France ! nous voulons épouser sa querelle ;
 Et, fier d'aller combattre et de mourir pour elle,
 J'en jure par le Dieu que j'adore à genoux,
 L'on ne trouvera point de traîtres parmi nous !

Le reste se perdit... car la foule en démente
 Trois fois aux quatre vents cria : Vive la France !...
 Hélas ! pauvre grands cœurs ! leur instinct filial
 Ignorait que le code international,
 Qui pour l'âpre négoce a prévu tant de choses,
 Pour les saints dévouements ne contient pas de clauses...

Et le consul, qui m'a conté cela souvent,
 En leur disant merci, pleurait comme un enfant.

“ N'est-ce pas sublime ? et cet ardent amour de la patrie
 perdue, après tant d'années de domination étrangère, n'est-il
 pas bien fait pour attendrir tout cœur français et le remplir
 en même temps d'un légitime orgueil ? ”

M. Pascal Poirier a publié dans la *Revue Canadienne*, il y a un an, une critique du drame historique de M. Fréchette, *Papineau*. Il a porté sur cet ouvrage un jugement à peu près identique à celui que l'on vient de lire.

La *Revue du Monde Catholique* a reproduit, en décembre dernier, une partie des lettres d'Octave Crémazie que M. l'abbé Casgrain nous avait communiquées. Dans le mois de février dernier, deux de nos collaborateurs réguliers ont vu leurs articles cités avec éloges dans la même revue.

Quelques périodiques de langue étrangère ont également signalé les écrits de notre publication. Nous mentionnons ces faits afin que nos écrivains sachent que notre littérature entre dans une ère nouvelle et qu'elle a maintenant des juges en dehors du cercle encore restreint de nos villes et de nos paroisses.

GUSTAVE LAMOTHE.

L'INSTITUT ROYAL DU CANADA.

La création d'une académie littéraire et scientifique est un évènement dans l'histoire des lettres de notre pays. C'est le premier essai de ce genre. Il fallait, pour que l'organisation d'une telle société ne rencontrât pas d'obstacles insurmontables qu'un haut personnage comme le Marquis de Lorne s'en chargeât lui-même. La chose est faite et nous avons maintenant nos "académiciens."

Nous ne connaissons encore, de la nouvelle société, que le nombre et les noms de ses membres. Sa constitution intérieure nous est inconnue. Nous savons qu'elle comprend quatre sections : littérature française, littérature anglaise, sciences, géologie. Mais quelles sont les attributions générales des quatre sections réunies ? Quelles sont les attributions spéciales de chacune des sections ?—Il paraît étrange de réunir en un seul corps quatre branches complètement distinctes, qui, partout ailleurs, déterminent la formation de quatre académies différentes.

Mais nous verrons le nouvel institut à l'œuvre et nous jugerons là de la valeur de son organisation.

La formation de cette société est bien accueillie. Quelques journaux, cependant, tout en applaudissant comme les autres, ont signalé des omissions parmi les "vingt immortels" de la section française, ont mentionné quelques erreurs de choix : des noms bien connus y devraient figurer, tandis que d'autres en devraient être effacés. Il y a du vrai dans ces critiques. On regrette, entr'autre chose, l'absence du nom de J. C. Taché.

Nous regrettons, de plus, de ne pas voir plus de Canadiens-français dans les sections des Sciences et de la Géologie. Il y a dans plusieurs de nos collègues des professeurs qui peuvent figurer avec avantage à côté de ceux dont nous allons donner les noms

Ces quelques remarques ne nous empêchent pas de saluer

avec plaisir la création de l'Institut Royal et de féliciter ceux qui ont été honorés du choix de Son Excellence.

L'Institut Royal a eu sa première séance le 25 mai.

Voici la liste des membres :

LITTÉRATURE FRANÇAISE, HISTOIRE, ETC., ETC.

1. M. l'Abbé Bégin, D.D.—auteur de "l'Infaillibilité des Papes ; Etudes sur la Bible."
2. Napoléon Bourassa—" Jacques et Marie."
3. M. l'abbé Casgrain, docteur ès-lettres—" Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec," et de plusieurs autres ouvrages.
4. Hon. P. J. O. Chauveau, L.L.D., docteur ès-lettres, officier de l'instruction publique—" Charles Guérin."
5. Paul de Cazes—" Notes sur le Canada."
6. Oscar Dunn—" Discours de journalisme : Glossaire canadien-français."
7. Hon. Hector Fabre—" Chroniques."
8. Faucher de St. Maurice, M.P.P., chevalier de la Légion d'Honneur, de la Société des gens de Lettres de France—auteur de " Québec à Mexico ; Promenade dans le Golfe St. Laurent."
9. L. H. Fréchette, L.L.D., lauréat de l'Académie Française—" Mes loisirs ; Fleurs boréales, etc."
10. M. J. Lemoine—" L'Album du touriste ; les Oiseaux du Canada."
11. P. Lemay—" Evangéline ; le Pèlerin de Ste. Anne ; une Gerbe."
12. J. Marmette—" François de Bienville ; l'Intendant Bigot ; le Chevalier de Mornac."
13. Hon. M. Routhier, docteur ès-lettres—" Causeries du Dimanche ; En Canot ; A travers l'Europe."
14. M. Benjamin Sulte—" Les Laurentiennes ; Histoire des Trois-Rivières ; l'Histoire des Canadiens-Français."
15. M. l'abbé Tanguay—" Dictionnaire Généalogique."
16. Joseph Tassé, M.P.—" Les Canadiens de l'Ouest."
17. M. l'abbé Verreau—Plusieurs mémoires sur l'histoire et l'archéologie.

18. Napoléon Legendre—"Echos de Québec; A mes enfants; Histoire de notre constitution; Vie de l'Albani."
19. Hon. F. G. Marchand, M.P.P., officier de l'instruction publique de France—"Les Faux Brillants" comédie en cinq actes et en vers.
20. M. l'abbé Bois.

LITTÉRATURE ANGLAISE.

1. Prof. Goldwin Smith, M. A.
2. Very Rev. Principal Grant, D.D. Queens College, Kingston,—“Ocean to Ocean.”
3. William Kirby—"Le Chien d'Or; Canadians Idylls."
4. Charles Lindsay—"Life and Times of W. L. Mackenzie; Rome in Canada."
5. Evan MacCall—"The Mountain Minstrel Classachnam—Beann; Poems and Song in Gaelic."
6. A Todd, C.M.G., L.L.D.—“The Practice and Privileges of the two Houses of Parliament; Parliamentary Government in England; Parliamentary Government in the Colonies.”
7. R. Maurice Bucke, Méd. Sur. de l'Asile des Aliénés, London, O.—“Man's Moral Nature; Walt Whitman; A. Study.”
8. Rev. J. Clark Murray, L.L.D.—“Ballads and Songs of Scotland; An Outline of Sir W. Hamilton's Philosophy.”
9. Daniel Wilson, L.L.D., F.R.S., Président de l'University College, Toronto—"Prehistoric Annals of Scotland; Chatterton; A Biographical Study."
10. John L'Espérance—"The Creole; The Bostonnais."
11. Rev. Prof. Lyall, L.L.D., Dalhousie College—"Intellectual Emotions and Moral Nature."
12. George Stewart, jr.—“Evening in the Library; Canada under the administration of the Earl of Dufferin.”
13. George Denison, B.C.L.—“A History of Cavalry from the earliest times.”
14. Rev. Ætneas M. D. Dawson—"Pius IX and his Time; Essays on interesting periods of Scottish History, etc."
15. Prof. Watson, M. A., L.L.D., Queens Un. Kingston—"Kant and his English Critics."

16. G. Murray, B.A., Senior Classical Master, High School, Montreal—"Verses, Original and Translated."
17. John Reade—"The Prophecy of Merlin and other Poems."
18. Charles Sangster—"The St. Lawrence and the Saguenay and other Poems; Hesperus and other Poems; Lyrics."
19. Prof. G. Paxton Young, University College, Toronto—"Critique on the Philosophy of Sir W. Hamilton; Solution of Algebraical Equations of the higher degrees in the solvable cases."
20. John George Bourinot—"Gentlemen Adventurers in Acadia; National Development of Canada; intellectual Development of the Canadian People." &c., &c.

SECTION DES SCIENCES.

1. C. Baillargé—"Géométrie."
2. C. H. Carpmuel, M.A., Surintendant du Service Météorologique du Canada—"Mathematics."
3. Prof. Chapman, Ph. D., L.L.D., University College—"Chemistry; Mineralogy; Crystallography."
4. E. Deville, C.R.A.S.—"Geometry et Astronomy."
5. Sandford Fleming, C.M.G., C.R.—"Geography; System of Standard Line."
6. Prof. Girdwood, M.D., McGill College—"Chemistry and Toxicology."
7. Rév. J. Hamel, D.C., Recteur de l'Université Laval—"Physique et Mathématiques."
8. C. Hoffman—"Geological Survey: Chemistry."
9. Prof. B. J. Harrington, McGill College—"Chemistry; Lithology."
10. T. Sterry Hunt, officier de la Légion d'Honneur, L.L.D., F.R.S.—"Chemistry; Physics."
11. Prof. Johnson, M.A., L.L.D.—"Physics; Astronomy."
12. Prof. T. London, M.A., University College—"Physics; Mathematics."
13. T. Macfarlane, Mining Engineer—"Chemistry; Lithology."

14. Prof. McGregor, M.A., D.S. F.R. S.E., Dalhousie College—“Physics.”
15. Prof. W. F. Dupuis, M.A. T.R.S., Queen's College—“Chemistry; Mathematics.”
16. H. A. Bayne, Military College, Kingston.
17. Prof. Hamel, Ph. D., Victoria College O.—“Natural Sciences; Chemistry.”
18. Dr Fortin, M.P.
19. J. B. Cherriman, Prof., Ottawa.
20. F. F. Gisbourne.

GEOLOGICAL ET BIOLOGIE

1. L. W. Bailey, M.A, Ph. D.—“New Brunswick University.”
 2. R. Bell, M.D., C.E., F.G.S.—“Geological Survey.”
 3. Principal Dawson, C.M.G., L.L.D., F.R.S., McGill College.
 4. G. M. Dawson, D.S.A.R.S.M., F.G.S.—“Geological Survey.”
 5. Edwin Gilpin, M.A., F.G.S.
 6. Rev. D. Honeyman, D.C.L., D.D.
 7. Rev. Prof. Laflamme, docteur ès-sciences Université Laval.
 8. G. F. Mathew.
 9. A. R. C. Selwyn, L.L.D., F.R.S, F.G.S., Directeur des Explorations Géologiques.
 10. F. Bernard Gilpin, M.D., M.R.L.S.
 11. John Jones, F.L.S.
 12. Prof. Lamson, Ph. D., L.L.D., Dalhousie College.
 13. Prof. Macoun, F.G.S., M.A., Albert College.
 14. W. Osler, M.D.
 15. D. N. Saint Cyr.
 16. W. Landers.
 17. Y. F. Whiteaves, F.G.S., Geological Survey.
 18. Prof. Ramsay Wright, M.A., B.C.L., Toronto University.
 19. Geo. Barnston.
 20. Prof. Lansen, Halifax.
-

Le nombre total des membres est de quatre-vingt. Le président général est M. J. W. Dawson, principal du collège McGill à Montréal, et le vice-président est l'hon. P. J. O. Chauveau, ex-surintendant de l'Instruction Publique dans la province de Québec et actuellement shérif à Montréal.

Chaque section a ses officiers spéciaux. Ainsi M. J. M. LeMoine est président de la section de la littérature française et M. Faucher de St-Maurice en est le vice-président. M. LeMoine a généralement écrit en anglais, et il eut peut-être été mieux à sa place dans l'autre section de littérature.

La présidence de la seconde section (littérature anglaise) a été donnée à M. Daniel Wilson et la vice-présidence à M. Goldwin Smith.

Les officiers des deux autres sections sont les suivants : Président de la troisième section (mathématique, physique et chimie), M. J. S. Hunt ; vice-président, Chs. Carpmael. Section de la géologie : président, M. A. R. Selwyn ; vice-président, M. George Lampson.

Nous connaissons bientôt les moyens que l'Institut Royal mettra en œuvre pour produire l'émulation et développer le goût littéraire. Les nouveaux académiciens devront donner

l'exemple. Titre oblige. Leurs œuvres futures serviront de modèles. Le public attend maintenant plus d'eux que des autres littérateurs laissés dans l'ombre, et la critique s'apprête sans doute à être plus sévère à leur égard.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des travaux de l'Institut Royal, de la section française particulièrement.

GUSTAVE LAMOTHE.

LA RÉPUBLIQUE DE ST-MARIN.

Il existe, au sein du royaume d'Italie, un petit état indépendant que l'on désigne par le nom écrit en tête de ces lignes. Il a pu, pendant des siècles, conserver son autonomie et échapper à toutes les convulsions politiques des provinces qui l'entourent. La paix, la tranquillité dont il jouit, les lois qui le régissent, la fraternité qui y règne, font de cet état minuscule, le coin de terre le plus fortuné de l'Europe. Enclavé pendant une dizaine de siècles dans les États de l'Eglise, il n'a jamais eu rien à redouter du gouvernement tutélaire des Papes. Les grands conquérants qui, depuis le cinquième siècle jusqu'au commencement du siècle actuel, ont porté leurs armes victorieuses sur le sol italien, se sont arrêtés avec respect devant ce petit peuple vivant si heureux dans ses montagnes ; ils l'ont laissé à ses tranquilles plaisirs, à sa douce existence exempte des ambitions et des passions qui bouleversent le monde.

Un moment, on put croire que la petite république de St Marin allait disparaître sous le souffle des révolutions suscitées sur tout le sol italien par les vues ambitieuses du Piémont. Les troupes garibaldiennes allaient porter, dans tous les duchés historiques du centre de la Péninsule, ce qu'elles appelaient "la liberté," et ce qui n'était autre chose que la domination unique de la maison de Savoie substituée à celle des autres races royales. Les hommes d'état italiens avaient rêvé que l'unité de l'Italie ouvrirait pour ce pays une ère de grandeur et de prospérité rappelant les temps fameux de l'empire romain.

Comment se fait-il que les "unitaristes" aient négligé d'aller réveiller la population de St Marin, réactionnaire aux idées nouvelles ? Toujours est-il que la petite république existe encore et qu'elle fait tache dans la carte de "l'Italie Unie." Elle est une exception vivante au dogme nouveau

de l'unité italienne. On a préféré se montrer illogique que de toucher à ce petit état dont la faiblesse a été si longtemps respectée. Et les neuf mille habitants de St Marin vivent parfaitement heureux, sans avoir Rome pour capitale; ils ne changeraient pas leur sort pour celui des citoyens de la jeune Italie.

Nous donnons à nos lecteurs l'article suivant qui a été préparé pour la *Revue Canadienne*. Il fait connaître la constitution de la plus ancienne république européenne. (NOTE REDACTION.)

Notice sur la République de San Marino, ou St Marin, dans la Romagne, en Italie, à 18 kilomètres de Rimini, port de mer sur l'Adriatique.

I

Au 5^e siècle, St Marin et St Léon, pour éviter la persécution, exercée contre les chrétiens, quittèrent la Dalmatie, leur pays natal, traversèrent la mer Adriatique et abordèrent à Rimini, en Italie. L'empereur Dioclétien avait porté un décret pour faire transporter à Rimini toutes les pierres taillées en Dalmatie. Or St Marin et St Léon étaient tous deux tailleurs de pierres. Arrivés à Rimini, ils allèrent trouver St. Gaudenzio, qui était l'évêque de cette ville, et après avoir reçu ses instructions, ils se dispersèrent dans la campagne et dans les forêts qui avoisinaient la ville, et, tout en faisant leur état de tailleur de pierre, ils prêchèrent la religion du Christ dans ce pays idolâtre.

Quelque temps après, St Marin et St Léon se séparèrent, après avoir pris conseil de l'évêque de Rimini. St Marin choisit la partie où se trouve actuellement la République de San Marino. St Léon choisit une autre partie voisine de ce territoire et qui se trouve actuellement dans le royaume d'Italie. St Gaudenzio l'ordonna prêtre, puis évêque, et après que St Marin eut fondé sa petite république, il en fut le 1^{er} évêque. St Marin ne fut que diacre.

St Marin, avec quelques chrétiens qui l'avaient accompagné, forma une petite société chrétienne. Dans ce même temps, une dame de Rimini, appelée Felicita, qui avait la

propriété du Mont Titano et d'une partie de la vallée, venait tous les ans, avec ses deux fils au village de Montechio. Un jour que son fils Verissimo était à la chasse, il rencontra St Marin. Ce païen, en le voyant, voulut le tuer en haine du christianisme. Mais Dieu qui veillait sur son fidèle serviteur rendit aussitôt ce jeune homme perclus de tous ses membres. A cette nouvelle, la mère désolée vint trouver St Marin et le pria de guérir son fils, ce qu'il fit, après avoir prié Dieu. Alors cette dame pour le récompenser de ce bienfait, lui donna toute sa propriété avec le mont Titano. Puis elle se convertit avec toute sa famille. Le mont Titano qui était alors inaccessible, étant entouré de forêts et de précipices, n'avait jamais été occupé par les Romains. C'est pourquoi St Marin, en s'y établissant, eut la possibilité d'y fonder une petite république ou société chrétienne tout à fait étrangère au gouvernement romain. Et c'est ainsi qu'il fut le fondateur de la petite république de San Marino, gouvernement absolument libre et tout à fait à l'abri de la tyrannie des Empereurs romains,

Les nouveaux chrétiens, avec ceux qui avaient accompagné St. Marin, se mirent à construire, après bien des efforts, un chemin pour arriver au sommet du mont Titano, qui d'un côté était tout à fait à pic. Quand ils eurent achevé ce travail si difficile, St Marin construisit sur le mont un petit oratoire que St Léon consacra et dédia à St Pierre. On voit encore les deux pierres qui, creusées dans la montagne servaient de lit à ces deux apôtres du christianisme. St Marin resta seul pour fortifier par sa sainteté et par ses instructions la foi des nouveaux chrétiens qui se convertissaient à sa parole. Il leur prêcha la liberté de la religion catholique dans laquelle tous sont frères et égaux. Et cette petite république, ne connaissant que les principes de la religion du Christ, se gouverna elle-même dans la fraternité, dans la liberté et dans l'égalité, dont d'autres républiques ont tant abusé et qui ne sont pour elles que de vains noms.

St Marin, après avoir fondé sa petite république, après lui avoir donné des lois inspirées de l'esprit du christianisme, mourut au mont Titano, qui depuis porte le nom de San Marino. Son corps repose sous l'autel de l'église principale,

qui est l'église du gouvernement, et il y est en grande vénération, car St Marin est toujours vénéré comme le fondateur et le protecteur de la république.

II

La République de San Marino n'a que neuf mille habitants. Elle est donc bien petite, et dès lors bien facile à gouverner. Elle n'a pas de président, mais deux capitaines ou *regenti* qui, tous les six mois, sont élus par les conseillers, parmi lesquels ils sont toujours choisis ; car les conseillers seuls peuvent être capitaines. Comme on voit, leur règne ne dure pas longtemps, et la république a, tous les ans, quatre capitaines pour la gouverner. Il y en a un pour la ville et un pour la campagne, tous deux ont la même autorité et les mêmes privilèges.

Tous les ans, le 1er dimanche d'avril et le 1er dimanche d'octobre, se fait l'élection des capitaines dans la salle du conseil. Après l'élection, les deux capitaines revêtus de leurs insignes, se rendent, à la tête des conseillers, à l'église de St Marin, où une place distinguée leur est réservée dans le chœur. C'est une espèce de banc-d'œuvre très bien sculpté, recouvert de tapis et de coussins. Après la messe, au sortir de l'église, ils sont acclamés par tout le peuple qui se trouve sur la place. C'est un jour de fête pour tous, car tous sont heureux de voir deux de leurs frères appelés à les gouverner avec la plus grande fraternité. Les capitaines ne peuvent être réélus qu'après trois ans écoulées, mais ils peuvent être réélus plusieurs fois.

Durant tout le temps de leur règne ou de leur gestion, par respect pour l'autorité dont ils sont revêtus, les capitaines doivent abandonner leur négoce ou leurs champs pour en laisser soin à des parents ou à des amis, afin de pouvoir plus librement s'occuper des affaires de la république. C'est pour ce même respect qu'on leur donne le titre d'Excellence ; c'est aussi pour ce même motif qu'on ne peut les forcer de payer les dettes qu'ils ont contractées avant leur gestion ; mais ils peuvent s'offrir eux-mêmes à les payer.

Un capitaine que j'avais visité le samedi, vint, le lende-

main matin, assister à ma messe au couvent des Pères Servites de Marie. Un prie-Dieu, recouvert d'un tapis et d'un coussin avait été préparé dans le chœur pour Son Excellence. C'est l'habitude, je dirais même l'ordre établi dans toutes les églises où les capitaines entendent la messe,—ce qu'ils font tous les dimanches. Après la messe le P. Prieur invita le capitaine à déjeuner. Durant ce léger repas, celui-ci offrit à payer une dette qu'il avait contractée avant sa gestion. Le P. Prieur, par respect pour l'autorité, ne consentait pas à accepter, mais le capitaine insista, et l'argent fut accepté. Je remarquai l'air distingué et l'instruction de ce capitaine, qui regrettait beaucoup de ne pas savoir la langue française, qui, disait-il est si nécessaire de nos jours. Peu de temps auparavant, il avait reçu une lettre de France et il lui répugnait d'avoir recours au secrétaire du conseil pour en avoir l'explication.

Toujours par respect pour l'autorité, les capitaines doivent avoir des habits noirs dont ils doivent être revêtus tous les jours durant le temps de leur gestion. Mais ce temps expiré, ils retournent à leur négoce ou à leurs champs, comme de simples mortels, heureux de pouvoir s'occuper eux-mêmes de leurs affaires, après avoir géré celle de la république.

Comme tous les postes honorifiques, soit de capitaine, soit de conseillers sont gratuits, il n'y a pas d'ambition pour les obtenir. Donc jamais d'émeutes, jamais de révolutions, jamais d'intrigues, tout se passe dans la plus grande tranquillité et dans une entière liberté.

Le conseil de la République de San Marino est composé de soixante membres qui sont tous inamovibles. Vingt sont nommés par les riches, vingt par les bourgeois ou commerçants, vingt par les habitants de la campagne. Quand un des leurs vient à mourir, son successeur est nommé par les 19 autres qui forment sa section, mais le choix doit être approuvé par les 59 autres membres, ce qui, du reste arrive toujours, vû qu'il n'y a pas d'intrigues dans ce gouvernement. Pour être conseiller, il faut avoir un certain revenu, soit en rentes, soit en négoce, soit en biens-fonds. Quand besoin est, les conseillers sont convoqués par les capitaines

qui leur proposent soit des améliorations, soit de nouvelles dépenses à faire pour le bien de la république ; tous se réunissent alors dans la salle du conseil.

Cette salle est très grande. Au fond se trouve une estrade magnifique surmontée d'un très beau baldaquin en soie rouge, au fond duquel est un crucifix, à droite est l'image de la Ste. Vierge, à gauche celle de St Marin, en habit de diacre, tout autour de la salle sont les portraits de deux Papes, des principaux capitaines et celui de Napoléon I, en habit de général. Voulant savoir comment il se faisait que le portrait du général Bonaparte se trouvait là, le secrétaire du conseil me répondit : Au temps de la guerre d'Italie, Bonaparte, étant à Rimini, voulut visiter la république de San Marino ; on lui fit une magnifique réception. Puis ayant connu les lois toutes fraternelles qui régissaient la république, et ayant appris le peu d'étendue de son territoire qui n'avait et qui n'a encore que 57 kil. carrés, il offrit aux capitaines d'agrandir leur territoire. Alors l'un d'eux se leva et, au nom de tout le conseil, il répondit à Bonaparte : " Général nous sommes très sensible à votre offre si bienveillante, mais nous ne pouvons l'accepter, nous contentant d'accepter le territoire que, dans tous les temps, les Romains, les Empereurs, les Papes et même les puissances étrangères ont toujours respecté, et dont nous avons toujours joui avec la plus grande tranquillité." Napoléon fut vivement touché de ce sage désintéressement, et il voulut, pour manifester tout son contentement, verser dans le trésor de la république une assez forte somme d'argent. C'est pour cela que le portrait de ce grand général se trouve dans la salle du conseil. Que dire de cette conduite du capitaine ? n'est-elle pas vraiment admirable ? Refuser un agrandissement de territoire, lorsque tant d'autres cherchent à dépouiller leurs voisins et à agrandir leur puissance ! C'est en vivant ainsi avec cet esprit de désintéressement que la République de San Marino a toujours conservé sa liberté et sa tranquillité.

III

A San Marino, tous les hommes en état de porter les armes, sont soldats, non en activité, mais seulement en cas

de besoin, besoin qui ne s'est jamais fait sentir. Il n'y a pas de garnison, il n'y a que six gendarmes ou carabiniers, 4 pour la campagne et deux pour la ville. Il y a un corps de gardes nobles qui accompagnent à cheval les capitaines quand ils sortent, revêtus de leurs insignes, pour remplir quelque fonction.

Pour rendre la justice, il y a un tribunal tout à fait en règle. Mais il paraît que les avocats et les juges n'ont pas beaucoup à faire.

Dans une des trois tours qui dominent la ville haute ou San Marino se trouvent deux prisons, une pour les étrangers pris sur le territoire de la République et une pour les habitants. Ceux-ci sont toujours occupés à travailler dans un local voisin de celui du géolier.

Sur le penchant de la partie orientale de la montagne, où l'on a anciennement enlevé beaucoup de pierres, on a construit des maisons qui presque toutes ont un petit jardin. Au midi il y a même un terrain planté d'arbres; une partie des rues n'ont pour pavé que les pierres elles-mêmes de la montagne. A l'Ouest le mont est tout à fait à pic, et les trois tours qui le surmontent sont à 720 m. au-dessus du niveau de la mer, et à 274 m. au-dessus du sol où se trouve la ville basse, appelée Borgo. C'est la ville du commerce. Elle a 1,900 habitants et elle possède deux églises. Le reste de la population se trouve dans un autre pays appelé Serravalle, et aussi dans la campagne où l'on voit un grand nombre de villages, et çà et là quelques églises. Dans ces derniers temps on a construit une route qui part de Rimini, passe par le Borgo, serpente la montagne en pente douce et arrive à San Marino sur la place qui est vis-à-vis la salle du conseil.

Le revenu de la République est de trente mille francs, et on ne dépense, année courante, que vingt mille francs. Voilà un budget modèle où l'on peut faire des économies. La république se sert des billets italiens; mais elle a à son effigie, sa monnaie en sous, et ses timbres-poste de 2 c, 10, 20 et 40 centimes.

Une grande liberté règne à San Marino. Bien entendu que tout ce qui est défendu par la loi de Dieu est défendu par les lois de la république, qui est essentiellement catho-

lique. Tous ont le droit de chasse, et cela en tout temps. Tous ont le droit de cultiver une quantité de tabac proportionnée au terrain qu'ils occupent, et de le fabriquer eux-mêmes. Cependant il y a des bureaux de tabac. Il n'y a presque pas d'impôts, mais les cultivateurs sont obligés de fournir, pour la construction ou pour l'entretien des routes, tant de mètres de caillou.

La république de San Marino n'a que huit paroisses dont six se trouvent dans le diocèse de Montefeltro dont San Marino fait partie, et deux dans le diocèse de Rimini. Il n'y a pas d'Evêque à San Marino, c'est l'évêque de Montefeltro qui se trouve dans le pays qu'évangélisa St Léon, qui est l'évêque de San Marino. Les jeunes gens de la république qui se destinent à l'état ecclésiastique vont au séminaire de cette ville. L'Evêque de Montefeltro vient à San Marino pour y donner le sacrement de Confirmation et pour y exercer le ministère de sa charge. Quand il doit faire la visite, les capitaines envoient à sa rencontre une députation prise parmi les conseillers. A son entrée dans la ville, il est reçu par les capitaines et par le conseil qui l'accompagnent jusqu'à l'Eglise. Dans l'après-midi, l'évêque fait visite aux capitaines, et ceux-ci vont le visiter le soir. Telle est la réception officielle. L'archiprêtre de St Pierre a reçu de l'Evêque tous les pouvoirs pour l'administration ecclésiastique dans la république.

Dans l'église du gouvernement ou l'église de St Marin, on admire sur le maître-autel la belle statue de St Marin, revêtu de ses vêtements de diacre et tenant dans sa main droite un Christ et dans sa main gauche une longue feuille de papier sur laquelle est écrit en lettres d'or : *Libertà*. Cette église grande et belle est toute en pierre de taille. Le corps de St Marin repose sous l'autel, et la tête se conserve dans un riche reliquaire en argent en forme de tête. Il est renfermé dans une armoire fermée à cinq clefs. La tête du saint protecteur de la république est portée solennellement en procession par toute la ville au jour de sa fête, et elle est escortée par les carabiniers et les gardes-nobles à cheval. Dans toute l'étendue de la république, la religion catholique jouit d'une pleine et entière liberté pour son culte extérieur.

L'église de St Pierre, qui se trouve dans la ville haute et qui est l'église paroissiale, est assez grande, mais peu ornée. Il y a, en outre, un couvent de capucins et un couvent de conventuels, ayant chacun leur église. La ville possède aussi un collège, dirigé par des prêtres et dans lequel sont 75 élèves dont la plupart sont italiens.

Enfin, en finissant, je dirai qu'à San Marino on suit l'ancien usage de nos pères d'enterrer les corps dans les églises, dans lesquelles se trouvent des caveaux dont quelques-uns sont particuliers pour des familles.

L'abbé J. C. GOUCHE.

CAUSERIE MUSICALE.

L'ORGUE.—(Suite et fin.) (1)

Certains passages, tels que Récitatifs, Echos, Episodes, Cadences, ordinairement exécutés au clavier de Récit, permettent d'autant mieux l'emploi de la pédale d'expression qu'ils sont écrits le plus souvent pour les mains seules. Un crescendo habilement ménagé conduisant à une rentrée ou reprise au grand-jeu est du plus bel effet.

Quand une période déterminant un changement de clavier se relie à la précédente par un conduit mélodique, par une transition quelconque, il faut avoir soin, pour mieux conserver la liaison, soit de substituer une main à l'autre, soit d'atteindre d'avance le clavier suivant avec les doigts disponibles.

L'addition d'un ou de plusieurs jeux exige également beaucoup de précision et d'adresse ; un registre changé mal à propos, avant un silence ou après une phrase commencée détruirait tout sens, toute unité.

On a vu des amateurs brouillons tirant, poussant à tort et à travers les registres d'un orgue, ou passant sans motif d'un extrême *fortissimo* à un *pianissimo* à peine perceptible.

Je préfère encore à ce galimatias qui a le plus souvent pour but de dissimuler le vide des idées, l'absence de toute régistration ou la sonorité presque uniforme de ces exécutants qui se bornent à passer d'un clavier à l'autre, tous registres dehors, pour mieux faire valoir la gymnastique de leurs doigts rassasiés de formules de piano ou de cantilènes opératiques.

Si un orgue considérable perd une grande partie de sa valeur en des mains inhabiles, en revanche un instrument de ressources médiocres, traité par un artiste d'expérience, produira nombre d'effets charmants. Pour n'en citer que deux : un Quatre-pieds, le Prestant, par exemple, touché dans la partie grave du clavier donnera le ton du Huit-pieds et de plus un timbre souvent très agréable ; en le réunissant à un Huit-pieds très doux, comme un Bourdon, une Dulciane, on obtiendra l'effet d'un Seize et d'un Huit.

Voilà donc un élément de variété de plus, obtenue par un simple déplacement des mains.

(1) Voir la livraison de mars.

Que d'autres combinaisons possibles avec un peu d'imagination et de goût, quelle variété n'obtient-on pas d'un petit orgue de huit à dix jeux, soit en éloignant les effets les plus saillants, afin de leur donner plus de piquant et de fraîcheur, soit en dissimulant, au moyen du style et du phraser, la qualité défectueuse de certains registres, soit enfin en faisant un usage discret des timbres les plus caractéristiques.

Quelle monotonie dans un grand orgue, si l'on ne sait que faire valoir sa puissance, ou bien si l'on néglige la belle harmonie des jeux de fonds, pour ne toucher que fanfares de Trompette, solo de Hautbois, de Cromorne, de Voix céleste, de Voix humaine, etc.

Nous avons parlé des modifications qu'un organiste habile sait apporter au besoin à son style et à son phraser, cela nous conduit à dire un mot de l'improvisation.

Cette faculté aussi rare que précieuse exige une science profonde d'harmoniste jointe à une grande habitude de la forme, et une imagination féconde fréquemment retrempée dans le commerce des maîtres de l'orgue et des grands symphonistes.

Les impromptus des organistes célèbres ont été pour la plupart de véritables compositions régulières, tant sous le rapport de la correction harmonique que de la forme. (1)

Tantôt c'était une fugue avec toute la rigueur de sa texture, tantôt un choral ingénieusement varié, (2) une mélodie grégorienne traitée en imitations canoniques, tantôt une sonate avec la symétrie de ses périodes, l'ordonnance de ses divers thèmes et épisodes et son admirable unité.

Tous les genres naissaient spontanément sous leurs doigts inspirés et les formes les plus libres : le Caprice, la Toccate le Prélude, n'excluaient jamais, malgré les hors-d'œuvres les plus fantaisistes, une mesure bien définie, des rythmes et des phrases bien conformés, l'unité des idées et le sentiment tonal.

Nombre d'organistes étrangers à toute notion d'harmonie, à toute lecture sérieuse, se mêlent quand même d'improviser sans songer que pour improviser, il faut commencer par concevoir une idée bien définie, former des rythmes qui devront engendrer d'autres rythmes, des phrases entières qui se succèdent, s'enchaînent d'une manière logique et se reproduisent périodi-

(1) J'ai entendu à la Magdeleine M. Camille Saint-Saëns improviser, durant l'offertoire un prélude fugué avec une correction telle qu'on aurait pu le croire écrit.

(2) C'était le genre d'improvisation favori du grand J. S. Bach.

quement ; que le plus simple prélude exige du moins une mesure bien arrêtée et un ton prédominant.

Laisser ses doigts errer sans but, sans liaison, sans mesure, entasser accords sur accords sans conclure à une cadence, se perdre dans une suite de modulations sans issue ou faire se succéder des formules et des fioritures disparates, des rengaines vulgaires et décousues sur une redite perpétuelle de la Tonique et de la Dominante, tout cela n'est pas improviser, mais tout simplement divaguer.

Appelleriez-vous un discours, un débit de phrases incohérentes, de mots sans suite ou de simples syllabes ne formant même pas des mots entiers ? Que diriez-vous d'un pareil bavardage à l'église dans la chaire sacrée ? Et cependant quel non-sens, quel bavardage ne vous permettez-vous pas sur l'instrument liturgique quand vous alternez avec la liturgie ?

Portez-vous, (dit Regnier aux administrateurs de l'Église) le moindre intérêt à la réformation de l'école d'orgue, bannissez comme une peste l'improvisation. Si vous avez affaire à quelque homme d'un talent rare, réglez-lui les moments où il lui sera loisible de se livrer à sa propre faconde ; mais que tout le reste du temps on sache ce qu'il veut, ce qu'il dit, ou ce que disent, par l'organe d'un homme de talent, les grands maîtres de l'école." (1)

L'organiste de goût, s'il se défie tant soit peu de lui-même, ne recourra guère à l'improvisation qu'au pis-aller, dans les instants, par exemple, où il n'aurait pas tout prêt sous la main un morceau en harmonie avec la circonstance et surtout en relation de ton avec le chant qui doit suivre. (2)

L'offertoire, seule partie de l'office dont la durée admette l'exécution d'une composition de quelque importance, lui permettra de puiser à loisir dans le répertoire des grands maîtres. Bach, Rinck, Hesse, Guilman, Lemmens et tant d'autres compositeurs admirables, les œuvres symphoniques d'un Beethoven, d'un Haydn, d'un Spohr, lui fourniront des pages tour à tour austères ou élégantes, brillantes ou re-

(1) Et l'auteur ajoute :

C'est en lisant qu'on est sûr de n'offrir à Dieu que le résultat d'une pensée murement réfléchie. C'est en improvisant qu'on est sûr de parler étourdiment et incorrectement."

"L'improvisation perpétuelle est surtout mauvaise en ce qu'elle tend à substituer le goût irréflecti d'un seul individu aux exigences d'une grave assemblée, le caprice à la science et comme dirait M. de Bonald père, *la loi orale à la loi écrite.*"

"Car l'art subit ces deux lois, dont la première est exploitée par les ignorants et les paresseux, la seconde par les travailleurs qui cherchent franchement la science et l'expérience. La nécessité de préférer la musique écrite, comme fixant et agrandissant la langue musicale, est de toute évidence."

(2) L'unité du chant liturgique exige qu'il y ait uniformité, ou du moins un certain rapport de ton entre le morceau du Graduel et l'Alleluia suivant entre le *Sanctus*, l'élévation et le chant du *Benedictus*, entre le psaume et l'antienne jouée par l'orgue.

cueillies, un choix presque inépuisable approprié à toutes les circonstances, à toutes les solennités ; car un organiste sérieux et instruit s'appliquera sans cesse à se conformer à l'esprit du Rituel et de la liturgie.

Fort de l'abnégation de ses idées personnelles, fort surtout de l'autorité indiscutée des grands génies de l'orgue, il lui sera facile de résister à toute immixtion incompétente dans le domaine de son art, et de répondre à ceux qui lui reprochent de ne pas savoir *amuser* son auditoire : "Voilà mes auteurs, trouvez mieux s'il est possible ; qu'on me reprenne si je m'écarte des règles du cérémonial, hors de là, je reste seul juge de la valeur des œuvres que j'interprète."

Qui a jamais songé à blâmer un prédicateur pour s'être inspiré de Bossuet, de Massillon ou de Bourdaloue ?

Du haut de sa tribune, comme le prédicateur du haut de sa chaire, l'artiste religieux est appelé, par la dignité de ses fonctions, à instruire ses auditeurs en leur communiquant l'amour du vrai et du beau révélées dans des œuvres immortelles.

A l'artiste convaincu, mais hésitant encore entre une énergique profession de foi et la crainte de déplaire à son auditoire, j'adresserai ces paroles d'un auteur déjà plusieurs fois cité dans le cours de ces études ;

"Si vous croyez au Dieu de vérité, vous devez chercher la vérité ; elle est dans la musique comme dans la littérature, la peinture, dans toutes les sciences, dans tous les arts.

"Sa recherche et sa trouvaille sont, comme la vérité biblique, subordonnées à une autorité qui en empêche l'interprétation fautive ; l'autorité ici est celle des grands maîtres, c'est-à-dire des hommes laborieux et profondément chrétiens qui ont cherché la vérité avec un esprit pur, et en ont déduit les conséquences."

"La vérité est une ; donc une fois son étude faite, il ne faut pas en dévier pour se jeter dans l'erreur."

"..... Il ne faut pas perdre votre temps à essayer d'autre voie que celle des rudes travailleurs qui ont eu l'honneur d'y parvenir (à la vérité) ; marchez résolument, et droit devant vous ; sinon votre vie s'éteindra dans de stériles détours, en un perpétuel zigzag, sans avoir atteint la perfection ni dans une ligne ni dans une autre."

"Jamais les forts, les savants n'ont reçu le mouvement de la foule ignorante, appelés qu'ils sont à le lui imposer tôt ou tard." (1)

R. O. PELLETIER.

(1) Regnier, l'Orgue, Etude 72me.

REVUE POLITIQUE.

La session fédérale—la plus longue que nous ayons eue depuis 1867—après avoir progressé lentement pendant trois mois, a tout-à-coup précipité ses travaux vers le milieu de mai. L'enceinte législative n'avait plus d'attraits pour les députés. Un bon nombre d'entre'eux avaient même quitté la capitale avant la prorogation, pressés cette fois-ci de revoir leurs électeurs. Les élections générales étaient annoncées.

Le parti conservateur, après quatre années de pouvoir, se trouvait numériquement plus fort qu'en 1878. Les élections partielles lui ayant été généralement favorables, il avait pu, en se fortifiant des marques constantes de la faveur populaire, faire adopter ses mesures et donner au pays ce qu'il lui avait promis pendant la dernière campagne électorale. Il a changé notre politique douanière et relevé notre crédit. Au lieu des déficits annuels de l'administration précédente, nous avons de jolis surplus ; les travaux publics sont poussés avec activité ; l'industrie manufacturière a pris de l'essor et nos classes ouvrières ont de l'ouvrage.

Le ministère choisit bien son temps ; aussi ses partisans se présentent-ils avec confiance aux électeurs.

Le scrutin sera ouvert le 20 juin. Avant un mois, nous aurons de nouveaux législateurs. L'agitation électorale sera courte ; l'interrègne parlementaire a été abrégé autant qu'il pouvait l'être. Cette période d'effervescence est encore assez longue, car elle revient fréquemment ; et il n'y a pas de divisions électorales où l'on ne puisse, dans l'espace d'un mois, organiser une lutte effective.

Le parti libéral paraît pris un peu par surprise. Il n'a pas encore de programme bien défini ; il croyait avoir devant lui une autre session pendant laquelle il aurait pu choisir ou faire naître tel ou tel courant populaire. Cependant il s'agite et il organise ses comités. Mais ses soldats iront à la bataille sans ordres et sans discipline ; ils travailleront non pas au triomphe d'une idée, d'une politique, mais au triomphe du parti. Beaucoup de libéraux étaient d'opinion, il n'y a pas encore longtemps, qu'il valait mieux que leur parti, dans les circonstances actuelles, n'eut pas de programme arrêté ; mais, sans doute, ils ne comptaient pas que les élections les prendraient ainsi au dépourvu.

Il y a bien des commencements de programmes : l'indépendance politique chez les libéraux canadiens-français ; l'indépendance commerciale chez les libéraux anglais ; le

suffrage universel chez la fraction radicale du parti libéral. Mais aucune de ces idées n'a encore reçu la sanction définitive du parti. La première, lancée dans un club de jeunes gens, n'a pas trouvé d'échos ; la troisième, énoncée imprudemment dans un journal, a été, pour ainsi dire, étouffée par les autres organes du parti. La seconde seule,—l'indépendance commerciale,—a eu les honneurs de la discussion ; mais elle a trop les apparences d'un truc électoral, destiné à influencer le vote populaire ; car le ministère a plus fait dans le sens de l'indépendance commerciale qu'aucun autre avant lui.

Le libre-échange est encore l'étendard reconnu d'une partie des grits d'Ontario guidés par Sir R. Cartwright. Mais la majorité du parti semble d'avis de rayer cet article du credo libéral, ou du moins de le laisser dans l'ombre pour le présent.

Le ministère a habilement conduit l'opération du nouveau tarif. Ayant posé la protection de nos industries et de nos produits agricoles comme nécessité de circonstance et non comme principe absolu, il devait, aussitôt que l'état des finances le permettrait, rendre libre l'entrée des choses nécessaires à la vie que le sol indigène ne fournit pas suffisamment. Il a tenu à se montrer conséquent ; et la Chambre a voté, penant la dernière session, un dégrèvement considérable. Pour favoriser nos relations commerciales, il a promis de diminuer les droits sur les vins français, pourvu que la France nous accorde, en retour, certains avantages tels que réduction des droits d'entrée sur les vaisseaux canadiens et sur divers produits de nos manufactures. Toujours attentifs aux besoins multipliés et divers de l'industrie, le ministre des finances s'est montré prêt à augmenter ou diminuer la protection douanière ; chaque année le tarif a subi des changements, et, à chaque session, l'opposition, libre-échangiste, se trouvait presque désarmée par les résultats obtenus.

M. Blake, devenu *leader* du parti libéral à la place de M. Mackenzie, fut le premier à chercher d'autres couleurs pour son drapeau, d'autres articles pour son programme. Il se jeta sur la question du chemin transcontinental du Pacifique et voulut en faire son engin de combat. Mais l'arme s'est brisée sous sa main pendant la session de 1881 ; le parlement a confié l'entreprise à une compagnie. Le parti grit lutta vaillamment pour conserver dans la politique fédérale cette question embarrassante ; on se rappelle encore des assemblées qui se tinrent pendant une période de deux mois sur toute l'étendue de la Confédération, pour protester contre la vente de cette immense voie ferrée ou pour l'approuver.

Le vote fut favorable au gouvernement et le parti libéral se trouva encore réduit au libre-échange pour tout programme. Sir John A. Macdonald avait fait un coup de maître.

Depuis, M. Blake a trouvé l'indépendance commerciale. Mais il n'a pas eu le temps de bien asseoir sa théorie ; les élections sont venues trop tôt. Il y a un mois à peine, M. Blake était sûr que la province d'Ontario lui donnerait une bonne majorité aussitôt qu'elle en aurait l'opportunité. Maintenant, s'il faut en croire les aveux faits dans la chaleur de la discussion, les choses sont bien changées. Le recensement de l'an dernier ayant rendu nécessaire la création de quatre nouvelles divisions électorales dans Ontario, la ministère a remanié considérablement la carte des comtés, en s'efforçant de faire disparaître des inégalités qui n'ont pas leur raison d'être. Certaines divisions n'avaient que cinq ou six mille âmes, pendant que d'autres atteignaient et dépassaient même le chiffre de trente mille. Les comtés, tels qu'établis maintenant, se rapprochent davantage de la population moyenne.

Cette mesure a soulevé de vives recriminations. Les libéraux se sont plaints amèrement des changements effectués, disant que la population avait été groupée partout de manière à favoriser les partisans du gouvernement. Plusieurs députés, avant de retourner dans leurs foyers, ont fait leurs adieux à la Chambre, saluant le chef du ministère comme les gladiateurs antiques saluaient les Césars romains avant de descendre dans l'arène où les attendait le trépas. Ces beaux mouvements oratoires n'ont pas empêché le *bill* de devenir loi.

Ce changement de limites dans une cinquantaine de comtés, dérange les prévisions électorales. Ontario ne donnera pas cette majorité grite qui devait faire la loi dans le prochain parlement. Si, dans la province voisine, les partis sortent de la lutte avec des forces égales, les libéraux devront s'estimer heureux. Alors, ce sera encore la province de Québec qui gouvernera avec sa majorité conservatrice ; nous aurons encoae ce qu'un adversaire de notre nationalité désignait sous le nom de *French domination*. Car les apparences n'indiquent aucun changement de l'opinion populaire dans les petites provinces, et les partisans du gouvernement y seront probablement aussi nombreux qu'en 1878.

Que la balance du pouvoir soit entre nos mains, c'est ce que nous pouvons désirer de mieux. La province de Québec n'a pas toujours été celle que l'on a traitée avec le plus d'égards. Il y a eu même une période néfaste pendant laquelle on l'a privée presque complètement des faveurs

gouvernementales. Ontario dominait alors, et Ontario nous a prouvé qu'elle est égoïste. Que ces temps s'éloignent et ne reviennent plus.

Nous n'avons pas à nous plaindre cette année. Nous avons notre part. Les subsides nous ont causé, pendant la dernière session, plusieurs surprises agréables. Cinq cent trente-six mille dollars ont été votés pour la construction de l'embranchement de St-Charles qui doit conduire l'Inter-colonial sur les quais de Lévis; trois cent quatre-vingt-quatre mille dollars en total, ou trois mille deux cent dollars par chaque mille de longueur pour le chemin de fer du Lac St-Jean; deux cent quarante mille dollars pour un chemin de fer de la Rivière-du-Loup, comté de Kamouraska, à Edmonton, N.-B. Les journaux oppositionnistes n'ont pu, eux-mêmes, retenir leurs applaudissements.

La lutte, dans notre province, ne sera pas animée comparativement. Les candidatures s'annoncent, et il est déjà facile de constater qu'en beaucoup d'endroits le parti libéral se sent trop faible ou trop désorganisé pour combattre avec avantage. Il laisse le champ libre aux candidatures conservatrices qui pullulent.

MM. Costigan et Carling sont entrés dans le ministère fédéral en remplacement de M. Aikens qui sera nommé prochainement lieutenant-gouverneur de Manitoba et de M. O'Connor qui sera vraisemblablement fait juge.

Un remaniement ministériel a également eu lieu au Nouveau-Brunswick. La législature a été dissoute et les électeurs sont appelés, le même jour, à choisir leurs députés fédéraux et provinciaux.

Le scrutin provincial dans l'Île du Prince-Edouard a donné dernièrement une majorité de six au ministère conservateur.

* * *

Les Chambres provinciales siègent encore; mais elles hâtent leurs travaux et abrègent les discussions. On dirait même que la distraction les gagne. La politique fédérale absorbe tout, et les élections qui s'approchent font oublier aux législateurs l'importance des mesures qu'on leur soumet. C'est le moment le plus fécond en erreurs législatives. Les "gens habiles," comme on les désigne quelquefois, en profitent souvent pour faire passer les projets de lois qu'ils n'osent pas exposer trop longtemps à la lumière de la discussion.

Une question comportant de grands intérêts matériels a dominé pendant la session actuelle. L'agitation qu'elle a produite n'est pas encore parfaitement calmée. Elle a causé,

dans les rangs conservateurs, des dissensions dont les effets se feront longtemps sentir. La presse s'est laissée entraîner à de regrettables écarts de polémique. Nous avons été témoins d'une lutte acerbe, personnelle, où les injures remplaçaient trop souvent les arguments. Dans les circonstances, il était pourtant difficile de refuser à son voisin la liberté de penser autrement que soi-même; mais rien n'égare le jugement comme la passion politique.

Peu s'en est fallu que le Conseil législatif ne pensât autrement que la majorité de la Chambre d'assemblée. Les deux mesures n'ont triomphé de l'épreuve qu'avec une très faible majorité. Et encore les adversaires du gouvernement prétendent-ils, que sans l'absence inexplicable d'un conseiller législatif dans un cas, et de deux dans l'autre cas, l'opposition aurait été la plus forte!

Après le vote sanctionnant la vente de la partie orientale du chemin de fer du Nord, les conseillers législatifs, opposés à la mesure, ont signé une déclaration protestant contre les procédés de la majorité et dénonçant la vente comme illégale. Un article du Code Civil prohibe la vente des propriétés soit privées, soit publiques à ceux qui les administrent. Or, M. L. A. Sénécal, administrateur du chemin de fer du Nord, est le principal actionnaire de la compagnie qui a acheté cette propriété publique. C'est lui qui a formé la dite compagnie et qui a transigé avec le gouvernement. Ce cas tombe-t-il sous l'application de l'article du Code Civil? On objecte que l'acquéreur n'est pas M. Sénécal, mais une compagnie dont il est actionnaire. Mais on répond que la loi, en prohibant la vente aux administrateurs *soit directement, soit indirectement*, a voulu prévoir ces cas; que la raison principale de cette incapacité dont sont frappés les tuteurs, curateurs, administrateurs, etc., réside dans le danger qu'il y a qu'un homme de mauvaise foi, dans le but de se rendre propriétaire plus tard des biens qui lui sont confiés, ne les administre de manière à en diminuer la valeur apparente. Il y a là une question légale qui, portée devant les tribunaux, serait peut-être redoutable.

On prétend aussi que la vente de la partie occidentale est nulle, parce que le président de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, qui a signé le contrat, n'était pas préalablement autorisé à cet effet par les actionnaires. L'approbation subséquente ne peut avoir l'effet de rendre valide un contrat ayant un caractère de nullité absolu. C'est encore un procès en perspective — procès qui, ainsi que le précédent, ne sera probablement jamais intenté.

Les questions qui ne sortent pas de l'ordre purement matériel ne sont pas éternelles. Elles offrent un intérêt

souvent très vif, mais éphémère. Une fois que le calme s'est fait sur elle, c'est pour toujours, La question de la vente du chemin de fer du Nord entre dans cette classe. Et si les compagnies qui ont acquis cette belle voie ferrée savent satisfaire les populations, le ministère, dans cinq ans, n'aura pas à rendre un compte bien sévère à leur sujet.

Mais il aura à se justifier d'avoir augmenté l'indemnité sessionnelle de cinq cents dollars à huit cents, d'avoir imposé de nouvelles taxes, et surtout d'avoir contracté un nouvel emprunt de trois millions de dollars. Sur ces points, le peuple a l'oreille sensible et il est généralement disposé à se laisser préjuger. Beaucoup de personnes se montraient favorables à la vente immédiate du chemin de fer du Nord parce qu'elles croyaient par là éviter un nouvel emprunt et de nouvelles taxes ; c'était, pour elles, le motif déterminant de leur attitude. Le ministère avait retardé la présentation de ses mesures financières dont la teneur n'avait pas transpiré. On croyait généralement que, d'ici à quelques années, nous réussirions à ne pas augmenter notre dette. Mais nos finances sont en mauvais état.

Les journaux libéraux ont aussitôt commencé à crier à l'extravagance. Ils s'en font des armes qu'ils utilisent même dans les élections fédérales.

Au milieu de toutes ces discussions financières, une motion pour abolir le cens d'éligibilité des députés a été adoptée sans bruit. Le Conseil législatif, cette année, n'a pas cru devoir opposer son veto. C'est ainsi que nous voguons en pleine mer démocratique et que nous nous acheminons sûrement vers le suffrage universel.

De même que l'an dernier, un *bill* concernant l'instruction publique est arrivé tout à coup à la fin de la session. Il était plus dangereux, sous sa rédaction en apparence inoffensive, que tous les *bills* retirés depuis quelques années. Ce projet de loi arrivait devant les députés sans avoir été soumis au conseil de l'instruction publique. On dit que l'autorité religieuse a protesté énergiquement. Cette nouvelle tentative est demeurée infructueuse ; le *bill* est allé rejoindre ses devanciers.

Le gouvernement propose une mesure générale relativement aux octrois réclamés par les compagnies de chemin de fer. Un certain nombre d'acres de terrains, proportionné à leur importance relative, leur sera accordé. Le chemin de fer du Lac St Jean est le plus favorisé. Il faut espérer que cette entreprise ne sera plus retardée et qu'avant longte mps les florissantes paroisses du lac St Jean entendront les coups de sifflet de la première locomotive qui se sera aventurée dans ces parages. Le Conseil Législatif a fait à ce projet de loi quelques amendements dans le but de protéger les droits

de ceux qui ont obtenu des licences d'exploitation pour le bois sur les terrains du gouvernement. Le Conseil Législatif a controlé de près la législation de cette session ; il a rejeté quelques-unes des mesures importantes qui lui ont été soumises, et il a introduit des amendements dans la plupart des autres. La prorogation est annoncée pour le 27 mai.

Un changement d'attitude du cabinet Gladstone promettait beaucoup pour l'Irlande. Au commencement de mai on apprenait que Parnell et la plupart des agitateurs arrêtés comme suspects, avaient été remis en liberté. En même temps lord Spencer était nommé vice-roi, et le secrétaire d'Etat Forster était remplacé. Pendant que, sur toute la surface de l'Ile, on se préparait à fêter ces évènements, un crime horrible est venu soulever au sein de la population un cri d'étonnement et de douleur. Sir Frederic Cavendish, nouveau secrétaire d'Etat a été assassiné quelques jours après son arrivée à Dublin, avec l'un des principaux officiers de son bureau, M. Burke. Le crime est l'un des plus audacieux qui se puisse commettre ; les assassins demeurent inconnus malgré qu'une récompense de cinquante mille dollars ait été promise pour leur arrestation.

On accuse les Irlandais ; mais cette accusation n'a pour base que des suppositions. Lord Cavendish n'avait encore rien fait pour mécontenter la population irlandaise ; on savait, au contraire, que sa nomination signifiait un changement favorable dans la politique du cabinet.

Les chefs de la ligue agraire ont manifesté énergiquement l'horreur qu'ils ressentaient ; ils ont parlé de ce douloureux évènement comme d'un grand malheur pour leur cause. Le cabinet Gladstone a présenté immédiatement une mesure " pour la répression du crime en Irlande." Elle donne à l'autorité les pouvoirs les plus arbitraires. Les députés irlandais ont fortement protesté. Les relations entre l'Angleterre et l'Irlande sont plus tendues que jamais.

Des cuirassés européens sont entrés dans les eaux égyptiennes ; la France et l'Angleterre sont prêtes à une action militaire conjointe si la crise qui sévit au Caire devient menaçante pour leurs intérêts. Le khédivé est encore en difficultés avec ses soldats commandés par Arabie-Bey. C'est une révolution. Qui doit intervenir pour mettre la paix ? Est-ce la Turquie ? Est-ce la diplomatie européenne ? Est-ce la France et l'Angleterre seules ? Pendant que le monde diplomatique se pose ces questions, la situation s'assombrit sur les rivages du Nil.

GUSTAVE LAMOTHE.